PRÉFET
DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

Maîtrise d'ouvrage

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Cité administrative
2 rue Jules ferry
33090 BORDEAUX cedex

A630 – Rocade intérieure et extérieure
Rétablissement d'une continuité hydraulique entre les échangeurs n°7 et n°8

Dossier de consultation des entreprises

2.4 – Réponses aux déclarations de travaux

Maîtrise d'œuvre **Direction interdépartementale des routes Atlantique** Service d'Ingénierie Routière Cité administrative 2 rue Jules ferry 33090 BORDEAUX cedex	établi par : la chef de projet Bordeaux, le …….. Mélanie GILLES	vérifié par : le Chef du SIR Bordeaux, le …….. Mathias RACHET

TABLEAU RÉCAPITULATIF

DT - 2026011304511DC4

SERVICE INGÉNIERIE ROUTIÈRE - NICOLAS DABADIE

Réf. travaux **Adapt assainissement**

Eysines **33320 EYSINES**

Créé le **13/01/2026**
Débute le **01/04/2026**
Durée : **150 jours**

Exploitants

DIRA - Le chargé de DT DICT

District Gironde, 1 rue Marechal Gallieni 33140 VILLENAVE D'ORNON France

Sensible Sensible

CONCERNÉ

0556877400 | 0556065065 | 0556877400 | district-de-gironde.dira@developpement-durable.gouv.fr

DT 467948082 **Envoyé le** 13/01/2026

Réponse 468234245 **Reçu le** 16/01/2026 **CONCERNÉ**

Présence d'ouvrage : EL, TL. Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Prise de RDV à l'initiative du déclarant. Nom du contact : Bernard MAURE.

ENEDIS-DRAQN-GEX Gironde

CHEZ PROTYS P0112, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE

Sensible

CONCERNÉ

0557927777 | 0181624701 | 0181624701 | 1011.ENEDIS@demat.protys.fr

DT 467948081 **Envoyé le** 13/01/2026

Réponse 467959669 **Reçu le** 13/01/2026 **CONCERNÉ**

Présence d'ouvrage : EL. Recommandations : Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'e mprise des travaux déclarés. Nom du contact : JIRITAN Sandy.

REGAZ BORDEAUX - MEUNIER Olivier

Service Exploitation & Maintenance, 211 avenue de labarde 33200 Bordeaux FRANCE

Sensible

NON CONCERNÉ

0556794150 | 0556794100 | 0556794100 | drdict@regazbordeaux.com

DT 467948077 **Envoyé le** 13/01/2026

Réponse 468033204 **Reçu le** 13/01/2026 **NON CONCERNÉ**

Pas d'ouvrage. Recommandations : TX-DEM TX-FOH TX-SOU TX-TER TX-TR1 TX-TR2 TX-TR3.

REGIE EAU BORDEAUX METROPOLE

CHEZ PROTYS P0563, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE

Sensible Sensible

CONCERNÉ

0977401014 | 0977401014 | 0977401014 | ServiceDICT.LEAUBM@demat.protys.fr

DT 467948085 **Envoyé le** 13/01/2026

Réponse 467948474 **Reçu le** 13/01/2026 **CONCERNÉ**

Présence d'ouvrage : EA, EU. Nom du contact : REBM -.

AXIONE - Gestion DT-DICT

Exploitation Cityfast, 152 Avenue Pierre Brossolette 92240 Malakoff FRANCE

CONCERNÉ

0547650232 | 0146018782 | 0146018782 | exploitationcityfast.dict@app.axione.fr

DT 467948084 **Envoyé le** 13/01/2026

Relance 468662380 **Envoyé le** 22/01/2026

Réponse 468732339 **Reçu le** 22/01/2026 **CONCERNÉ** Présence d'ouvrage : TL

ORANGE B2 - AQUITAINE

Service DICT, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE

CONCERNÉ

0969393212 | 0810300111 | FT40B2.FTO@demat.protys.fr

DT 467948087 **Envoyé le** 13/01/2026

Réponse 468030618 **Reçu le** 14/01/2026 **CONCERNÉ**

Présence d'ouvrage : TL. Recommandations : Liaison à fort trafic. Nom du contact : Orange.

SFR - SFR SA

SFR SA, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE

CONCERNÉ

0980804303 | 0298464627 | sfr-sa@demat.sogelink.fr

DT 467948078 **Envoyé le** 13/01/2026

Réponse 467948194 **Reçu le** 13/01/2026 CONCERNÉ Présence d'ouvrage : TL

SFR FIBRE SAS

SFR FIBRE SAS, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE

CONCERNÉ

0980804303 | 0298464627 | sfr-fibre@demat.sogelink.fr

DT 467948080 **Envoyé le** 13/01/2026

Réponse 467948172 **Reçu le** 13/01/2026 CONCERNÉ Présence d'ouvrage : TL

SFR FIBRE SAS Orange

SFR FIBRE SAS Orange, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE

CONCERNÉ

0980804303 | 0298464627 | sfr-fibre-orange@demat.sogelink.fr

DT 467948083 **Envoyé le** 13/01/2026

Réponse 467948173 **Reçu le** 13/01/2026 CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : TL. Plans fournis par l'exploitant : ORANGE. Recommandations : Voir document ci-joint. Nom du contact : DT-DICT.

VERIZON France - BORDEAUX TEAM

France 7, 13 bis Avenue Descartes 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX FRANCE

NON CONCERNÉ

0170737997 | 0170737997 | 0170737997 | dict-bordeaux-fr@fr.verizon.com

DT 467948086 **Envoyé le** 13/01/2026

Réponse 468616926 **Reçu le** 21/01/2026 NON CONCERNÉ Pas d'ouvrage

Autres destinataires

MAIRIE - BENOUR Louise

SERVICE POLICE ADMINISTRATIVE DAJAG Voirie Eclairage Public, Rue de l Hotel de Ville 33326 EYSINES FRANCE

NON REQUIS

0556161540 | louise.benour@eysines.fr

IPT 467948079 **Envoyé le** 13/01/2026

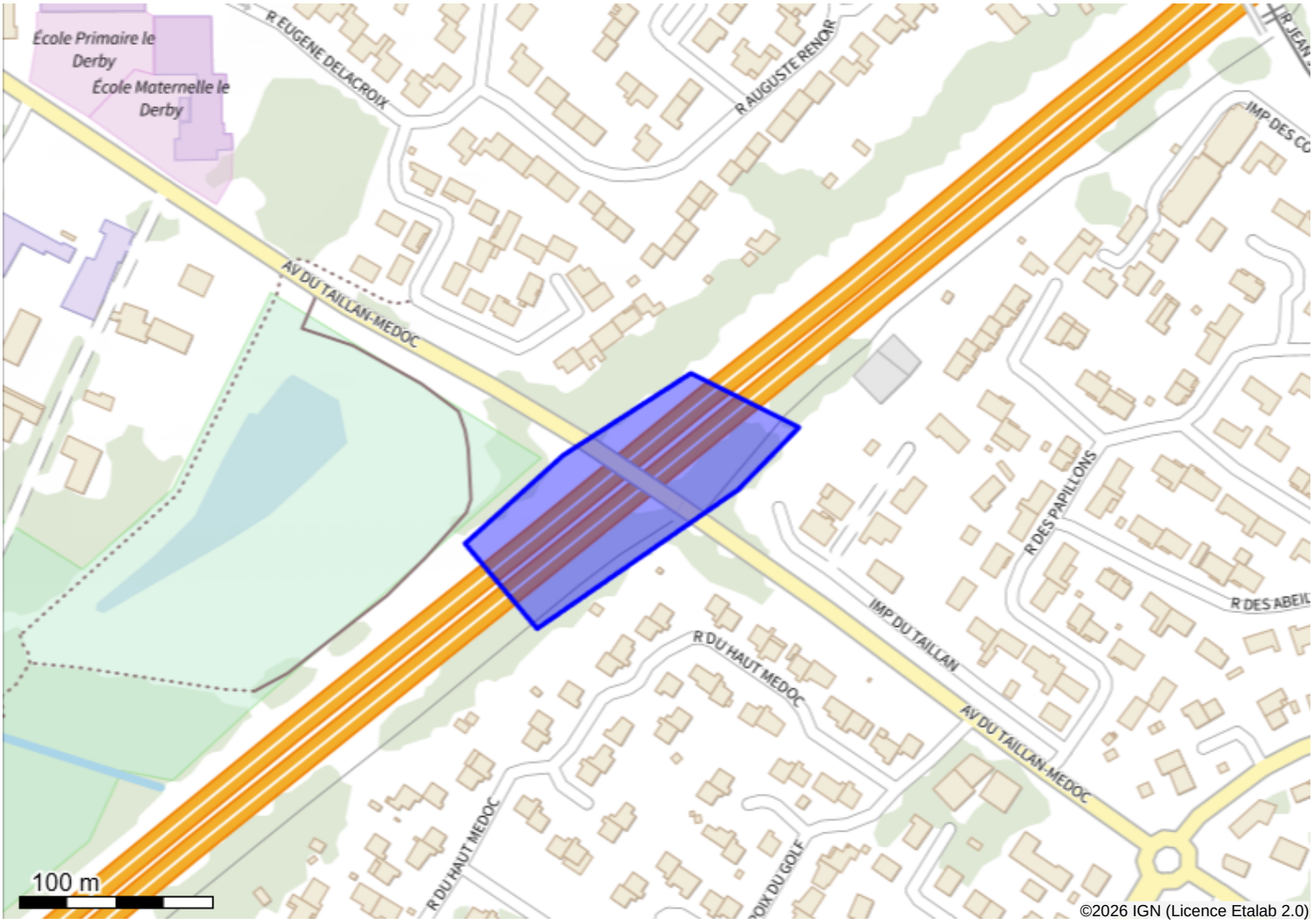

Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :


```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-0.63727219,44.87378364 -0.63595255,44.8744299 -0.63555558,44.87471881
-0.63626368,44.87496971 -0.63710053,44.87458956 -0.63774426,44.874179 -0.63727219,44.87378364</gml:coordinates></gml:LinearRing><
/gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```


Polygone 1
(44.873784 -0.637272);(44.874430 -0.635953);(44.874719 -0.635556);(44.874970 -0.636264);(44.874590 -0.637101);(44.874179 -0.637744);(44.873784 -0.637272);

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Déclaration de projet de Travaux
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié – NOR : DEVP1116359A)

cerfa N°14434*03

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : DIRA District Gironde

Destinataire : Le chargé de DT DICT
Complément d'adresse :
Numéro / Voie : 1 rue Marechal Gallieni
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 33140 VILLENAVE D'ORNON
Pays : France

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2026011304511DC4
N° affaire du responsable du projet : Adapt assainissement
Date de la déclaration : 13 / 01 / 2026
☑ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :
N° affaire de l'exécutant des travaux :
Date de la déclaration : / /
Nature de la déclaration *(voir les codes au verso)* :

Responsable du projet *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination : Service Ingénierie routière
Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : Service Ingénierie routière
Complément / Service : Chez Sogelink
N° : Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX
Personne à contacter : Nicolas DABADIE
Tél. : 0760141394 Fax(1) :
Courriel(1) : dir-atlantique-inge-routiere-d@demat.sogelink.fr

Exécutants des travaux *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination :
Complément / Service :
N° : Voie :
Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :
Pays : N° SIRET :
Personne à contacter :
Tél. : Fax(1) :
Courriel(1) :

Emplacement du projet

Adresse(2) : Eysines
CP : 33320 Commune principale : EYSINES
Nb de communes : 1 *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :
CP : Commune principale :
Nb de communes : *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☑
Souhait de plans vectoriels : ☑ au format : DXF

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) : DEM FOH SOU TER
Décrivez le projet : Rétablissement d'une continuité hydraulique
Emploi de techniques sans tranchées : ○ Oui ● Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m
☑ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 04 / 2026 Durée du chantier : 150 jour(s)

Travaux et leur calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) :
Décrivez les travaux :
Techniques utilisées(3) :
☐ Autre, précisez la technique :
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm
☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ○ Oui ○ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m
☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : / /
Durée du chantier : jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ○ Oui ○ Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux *(voir au verso)* :
Date des investigations complémentaires : / /
☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Nicolas DABADIE
Signature : Signature certifiée Sogelink
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*02

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Destinataire

Dénomination : Service Ingénierie routière
Complément / Service : CHEZ SOGELINK
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays :

N° consultation du téléservice : 20260113045 11DC4
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : Adapt assainissement
Personne à contacter (déclarant) : Nicolas DABADIE
Date de réception de la déclaration : 13 / 01 / 2026
Commune principale des travaux : 33320 EYSINES
Adresse des travaux prévus : Eysines

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : DIRA / DISTRICT DE GIRONDE
Personne à contacter : Christophe LASSALLE
Numéro / Voie : 1 rue du Maréchal Gallieni
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 33140 VILLENAVE D'ORNON
Tél. : 0556874400 Fax : 0556874119

Éléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL TL ____ *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
- [x] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : E.GUEREVEN: 06 32 68 29 89 CIGT : 05 56 23 77 10 Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [ ] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
		__/__/__	[ ]	____ cm	
		__/__/__	[ ]	____ cm	

- [x] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [ ] Date retenue d'un commun accord : __/__/__ à __h__
  ou [x] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : __/__/__)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [ ] (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche a prévoir.
- [ ] Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ○ possible ○ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant :

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : Bernard MAURET
Désignation du service : DIRA - District de Gironde
Tél. :

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Le chef de district, C. LASSALLE
Signature :
Date : 14 / 01 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

De: MAURET Bernard (Chargé d'études) - DIRA/District de Gironde <bernard.mauret@developpement-durable.gouv.fr>

A: dir-atlantique-inge-routiere-d@demat.sogelink.fr

Objet: Réponse DT2026011304511DC4

Bonjour,

Veuillez trouver en pièce jointe notre réponse à la DT:2026011304511DC4

Cordialement -- --
Bernard MAURET
Chargé d'études
District de Gironde | Direction Interdépartementale des Routes Atlantique

1rue du Maréchal Galliéni 33140 Villenave d'Ornon
Tel : +33 5 56 87 74 07 - Mobile : +33 7 64 61 35 53
www.ecologie.gouv.fr

Direction Interdépartementale des Routes Atlantique MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Le 16/01/2026

Objet: Fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

nncpcfbejbleaamn.gif : https://dl.sogelink.fr/?Tl2frCXw
lhingcmjafmnmmjp.gif : https://dl.sogelink.fr/?FmF5as2Q

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Déclaration de projet de Travaux
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié – NOR : DEVP1116359A)

cerfa N°14434*03

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : ENEDIS-DRAQN-GEX Gironde CHEZ PROTYS P0112

Destinataire :
Complément d'adresse :
Numéro / Voie :
Lieu-dit / BP : CS 90125
Code Postal / Commune : 27091 EVREUX CEDEX 9
Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2026011304511DC4
N° affaire du responsable du projet : Adapt assainissement
Date de la déclaration : 13 / 01 / 2026
☑ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :
N° affaire de l'exécutant des travaux :
Date de la déclaration : ___ / ___ / ___
Nature de la déclaration *(voir les codes au verso)* :

Responsable du projet *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination : Service Ingénierie routière
Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : Service Ingénierie routière
Complément / Service : Chez Sogelink
N° : Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX
Personne à contacter : Nicolas DABADIE
Tél. : 0760141739 4 Fax(1) :
Courriel(1) : dir-atlantique-inge-routiere-d@demat.sogelink.fr

Exécutants des travaux *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination :
Complément / Service :
N° : Voie :
Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :
Pays : N° SIRET :
Personne à contacter :
Tél. : Fax(1) :
Courriel(1) :

Emplacement du projet

Adresse(2) : Eysines
CP : 33320 Commune principale : EYSINES
Nb de communes : 1 *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :
CP : Commune principale :
Nb de communes : ___ *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☑
Souhait de plans vectoriels : ☑ au format : DXF

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) : DEM FOH SOU TER
Décrivez le projet : Rétablissement d'une continuité hydraulique
Emploi de techniques sans tranchées : ○ Oui ◉ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☑ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 04 / 2026 Durée du chantier : 150 jour(s)

Travaux et leur calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) :
Décrivez les travaux :
Techniques utilisées(3) :
☐ Autre, précisez la technique :
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : ___ cm
☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ○ Oui ○ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : ___ / ___ / ___
Durée du chantier : ___ jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ○ Oui ○ Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux *(voir au verso)* :
Date des investigations complémentaires : ___ / ___ / ___
☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Nicolas DABADIE
Signature : Signature certifiée Sogelink
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

cerfa
N° 14435*04

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination: Service Ingénierie routière
Numéro / Voie: TSA 70011
Code postal / Commune: 69134 DARDILLY CEDEX
Pays: France

N° consultation du téléservice : 2026011304511DC4
Référence de l'exploitant : 2603038399.260301RDT02
N° d'affaire du déclarant : Adapt assainissement
Personne à contacter (déclarant) : DABADIE Nicolas
Date de réception de la déclaration : 13/01/2026
Commune principale des travaux : 33320 EYSINES
Adresse des travaux prévus : Eysines

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS-DRAQN-GEX Gironde
Personne à contacter :
Numéro / Voie : 4 rue issac Newton
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 33700 MERIGNAC
Tél. : +33557927777 Fax : +33344625442

Eléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné de catégorie *(voir liste des catégories au verso)* : EL Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [x] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle (1):	Date d'édition (1):	Sensible :	Prof. règl. mini (1):	Matériau réseau (1):
Plans joints			[ ]	65 cm	
			[ ]	cm	

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [ ] Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
  ou [ ] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [ ] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [x] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise des travaux déclarés.

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : [ ] possible [x] impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Suite à l'évaluation de la distance d'approche entre vos travaux et nos ouvrages, veuillez vous reporter au document joint "Recommandations Enedis et protection"

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0181624701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de la Gironde 0556018440

Responsable du dossier

Nom : JIRITAN Sandy
Désignation du service :
Tél :

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : JIRITAN Sandy
Signature :
Date : 13/01/2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 7

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire (01)

PIÈCES JOINTES DU RÉCÉPISSÉ

Nous vous invitons à prendre connaissance des pièces jointes en cliquant sur le(s) lien(s) ci-dessous :

Verso_Recepisse_DT-DICT.pdf

SHA-256 8aef048a63dd2b66933bba7097e84d19219650700b164324ac92cbf1f354cc55

https://utilisateurs.protys.fr/download/213/6158c752119e444c9323ea6293e11ddd_139217802/Verso_Recepisse_DT-DICT.pdf

20230907_Comprendre_StaR-DT_Enedis.pdf

SHA-256 b2dfde37ead1e558a437c0aa1555b6af1b935157386f9b27d6e59bf49b1a94e0

https://utilisateurs.protys.fr/download/213/f9487c656ab64d8c8fe9d7d0358b6902_139217824/20230907_Comprendre_StaR-DT_Enedis.pdf

D-Recommandations_Enedis_et_protection.pdf

SHA-256 78a163b16ae93773e2cebd91dae7fdbc179933ff85d8d75e90bece42516ac690

https://utilisateurs.protys.fr/download/ms-pjv-legacy/684c2708e22a4b67aea6a4b90c9cf317_142254271/D-Recommandations_Enedis_et_protection.pdf

D-Lire_un_plan_Enedis.pdf

SHA-256 61af260c69df4e5379c6c77f28f2ede4c93267457e26706665c3e6a189199110

https://utilisateurs.protys.fr/download/077/7e002a8a3b5548cdbbe7b30a999cdb04_140893398/D-Lire_un_plan_Enedis.pdf

20230215_DA_Souterrain.pdf

SHA-256 49eb8b8c63968590e315b51b89a32cff101cd8163cfbd19f3148c6ff8412ecdf

https://utilisateurs.protys.fr/download/213/1911e2c584a64fa09b6321a584475a40_139217905/20230215_DA_Souterrain.pdf

A3_2026011304511DC4.pdf

SHA-256 8e7edc208c8804a1a75b44817324ed9920f182672b0e547ce43ce38129b216f2

https://utilisateurs.protys.fr/download/ms-pjv-legacy/80adf999618d424c8a5521798443d47a/A3_2026011304511DC4.pdf

2026011304511DC4_export_StaR-DT.gml

SHA-256 19c95ea65470942a5d451123591a20d98f4240b947f209a1566b708b9df1e585

https://utilisateurs.protys.fr/download/ms-pjv-legacy/94931b4606b448d7b86516d02f74dbf5/2026011304511DC4_export_StaR-DT.gml

Service qui délivre le document

ENEDIS-DRAQN-GEX Gironde
Service DT DICT

4 rue issac Newton

33700 MERIGNAC
France
Tél : +33557927777 Fax : +33344625442

COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIES AU DOCUMENT N° 2603038399.260301RDT02

Veuillez prendre en compte les commentaires suivants :

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:

les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format. Assurez vous

qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression.

Nous vous fournissons des données vectorielles, leur usage est strictement limité à l'aide à la cartographie et localisation des réseaux dans le cadre de ce numéro de consultation du téléservice

La durée de validité des données est de trois mois.

Plus d'information sur l'utilisation du StaR-DT sur le site http://cnig.gouv.fr/?page_id=11745

/!\ ATTENTION /!\ Vous souhaitez démolir une construction, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Si du réseau est présent sur la façade du bâtiment, il est indispensable de nous en faire part en amont pour que nous puissions étudier la solution technique appropriée

- Après résiliation de votre contrat auprès de votre fournisseur d'électricité, il incombe au propriétaire de demander la suppression de votre branchement à l'adresse https://connect-racco.enedis.fr/prac-internet/

Responsable : JIRITAN Sandy
Tél :
Date : 13/01/2026
Signature :

(Commentaires_V5.3_V1.0)

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: dir-atlantique-inge-routiere-d@demat.sogelink.fr

Objet: Notification 2026011304511DC4 - 33320 - EYSINES - Eysines

---

Protys

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification dont les références sont reprises en objet.

Pour obtenir les pièces jointes rattachées à ce récépissé, vous devrez les télécharger via le(s) lien(s) suivant (s) :

- Verso_Recepisse_DT-DICT.pdf
- 20230907_Comprendre_StaR-DT_Enedis.pdf
- D-Recommandations_Enedis_et_protection.pdf
- D-Lire_un_plan_Enedis.pdf
- 20230215_DA_Souterrain.pdf
- A3_2026011304511DC4.pdf
- 2026011304511DC4_export_StaR-DT.gml

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité **(au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :**

HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;

PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;

GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;

CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;

EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;

TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;

DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;

DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* **(au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :**

TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;

EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;

EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

Format - N° de consultation

A3_2026011304511DC4

Plan de situation

Numéro Dommage aux ouvrages

Tel : 01 81 62 47 01

Les réponses ci-jointes n'engagent la responsabilité d'Enedis qu'à l'intérieur de l'emprise des travaux que vous avez déclarés.
En particulier, les projets Enedis ne sont complétés qu'à l'intérieur de cette zone.

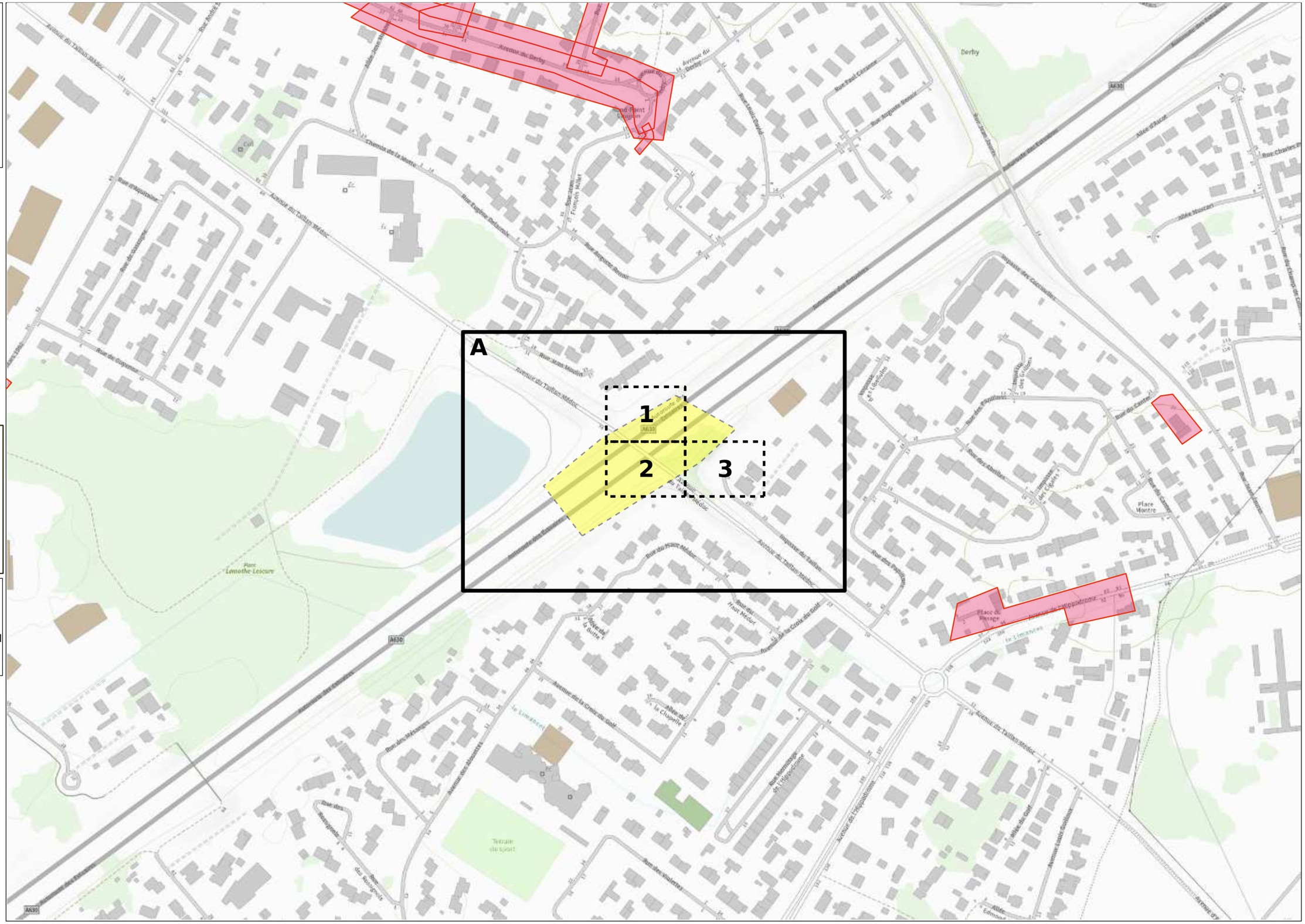

- Emprise de vos travaux
- Zone de Travaux Impactant le Sol
- Projet de travaux Enedis
- Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

- Carte(s) du plan d'ensemble des réseaux (aériens et souterrains)
- Carte(s) du plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage)

N

© ENEDIS 2021

Format - N° de consultation

A3_2026011304511DC4

Plan d'ensemble des réseaux aériens et souterrains - CARTE A

Numéro Dommage aux ouvrages

Tel : 01 81 62 47 01

Plan édité le :
13/01/2026

Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan d'ensemble sont :
• Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)
• Les réseaux souterrains leur positionnement plus précis est détaillé dans la suite du document.
La majorité des branchements reliés à ces réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Sur ce plan les ouvrages sont en classe C.
S'ils sont représentés dans les plans des réseaux souterrains, il faudra alors se baser sur la classification indiquée dans ces plans

Emprise de vos travaux

Zone de Travaux Impactant le Sol

Réseau électrique	
BT	Aérien Torsadé Souterrain
HTA	Aérien Torsadé Souterrain Galerie

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

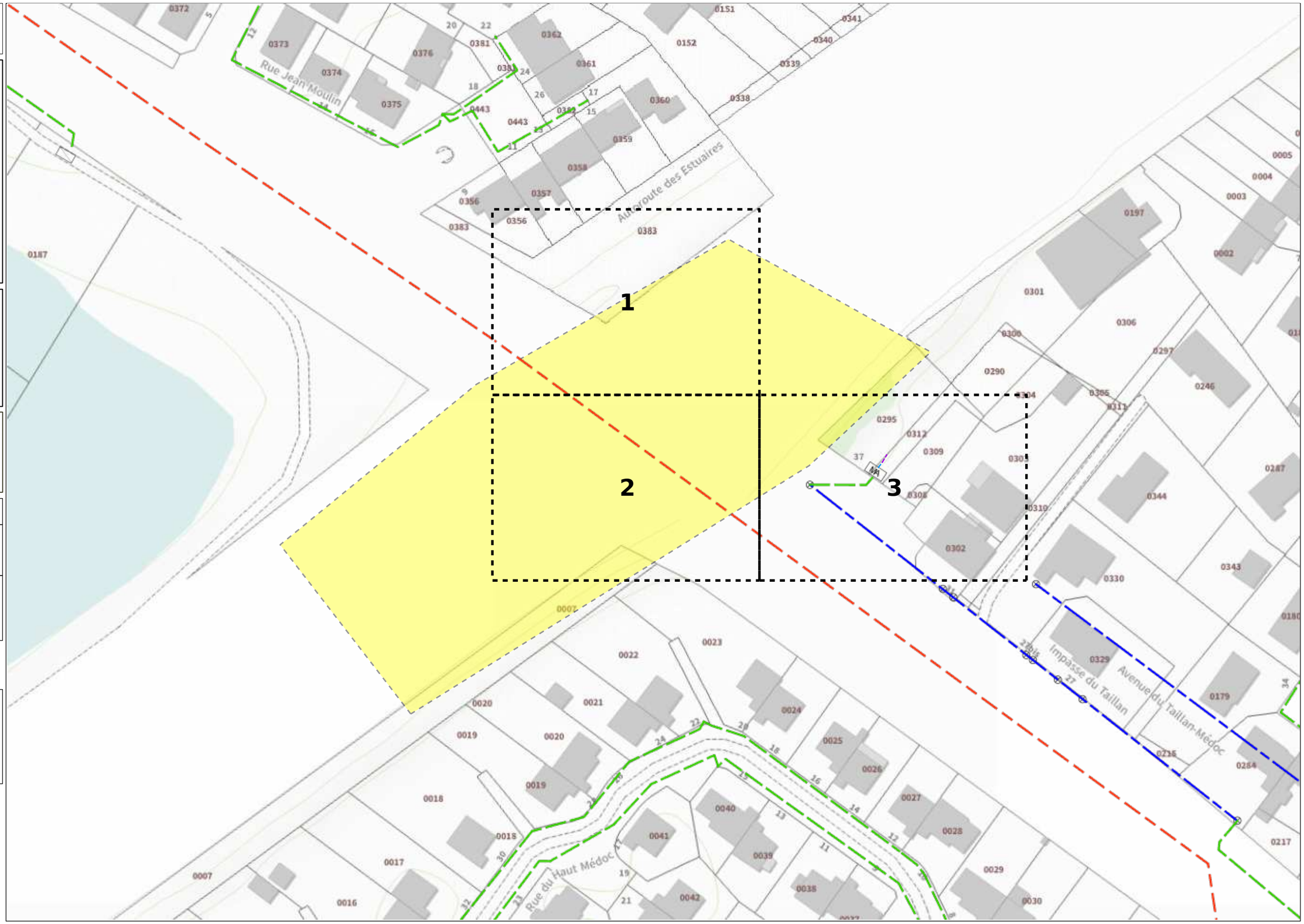

© ENEDIS 2021

Format - N° de consultation

A3_2026011304511DC4

Plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage...) Carte n° 1

Numéro Dommage aux ouvrages

Tel : 01 81 62 47 01

Plan édité le :
13/01/2026

1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchement
A		
B		
C	?	?

Haute Tension type A (HTA)	
Classe	Réseau
A	
B	
C	?

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan Enedis».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Nombre insuffisant de points de repère.

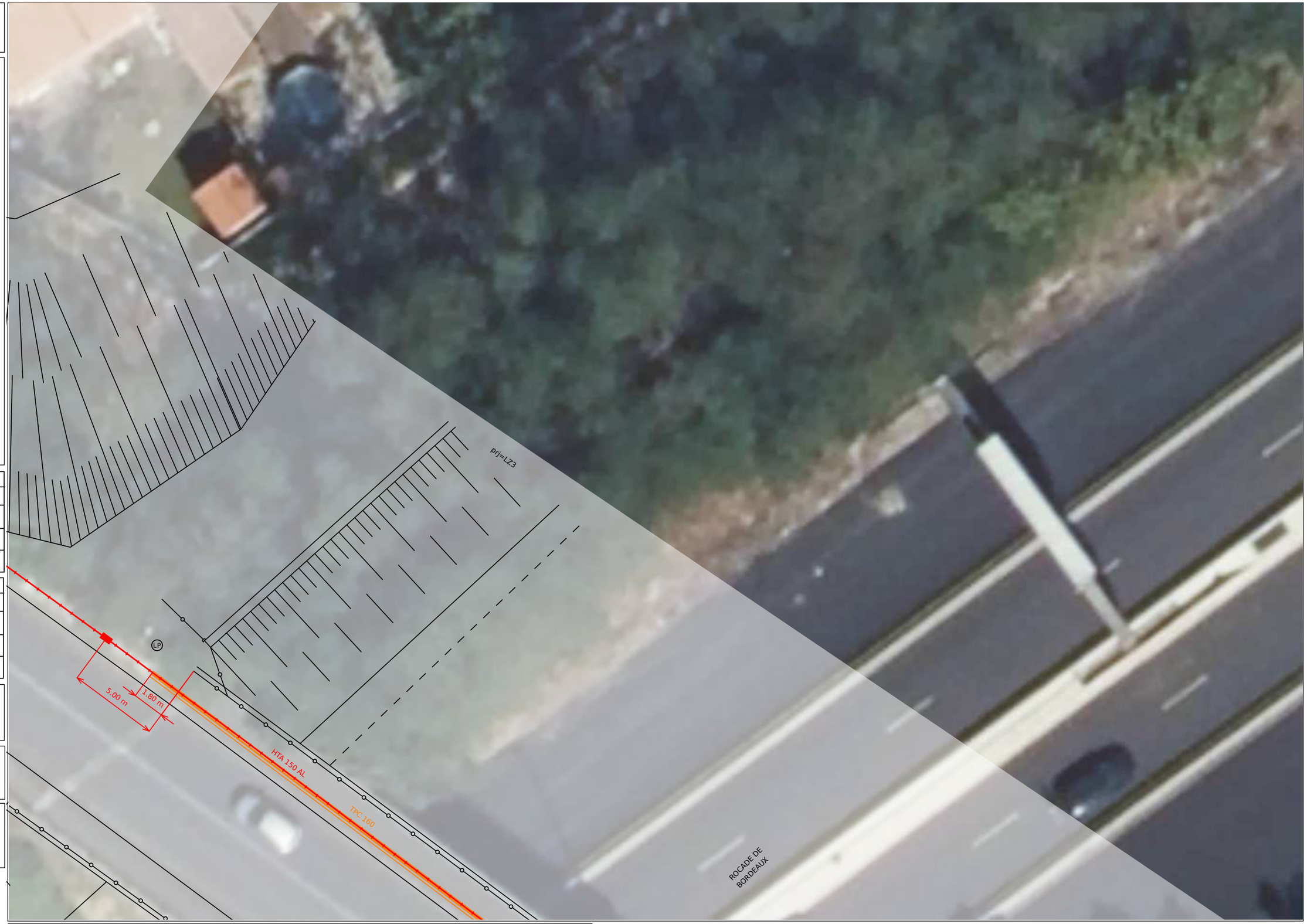

Données cartographiques
PCRS Image : Enedis(2021)

0 5 10 Mètres

Format - N° de consultation

A3_2026011304511DC4

Plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage...) Carte n° 2

Numéro Dommage aux ouvrages

Tel : 01 81 62 47 01

Plan édité le :

13/01/2026

1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchement
A		
B		
C	?	?

Haute Tension type A (HTA)	
Classe	Réseau
A	
B	
C	?

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan Enedis».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Nombre insuffisant de points de repère.

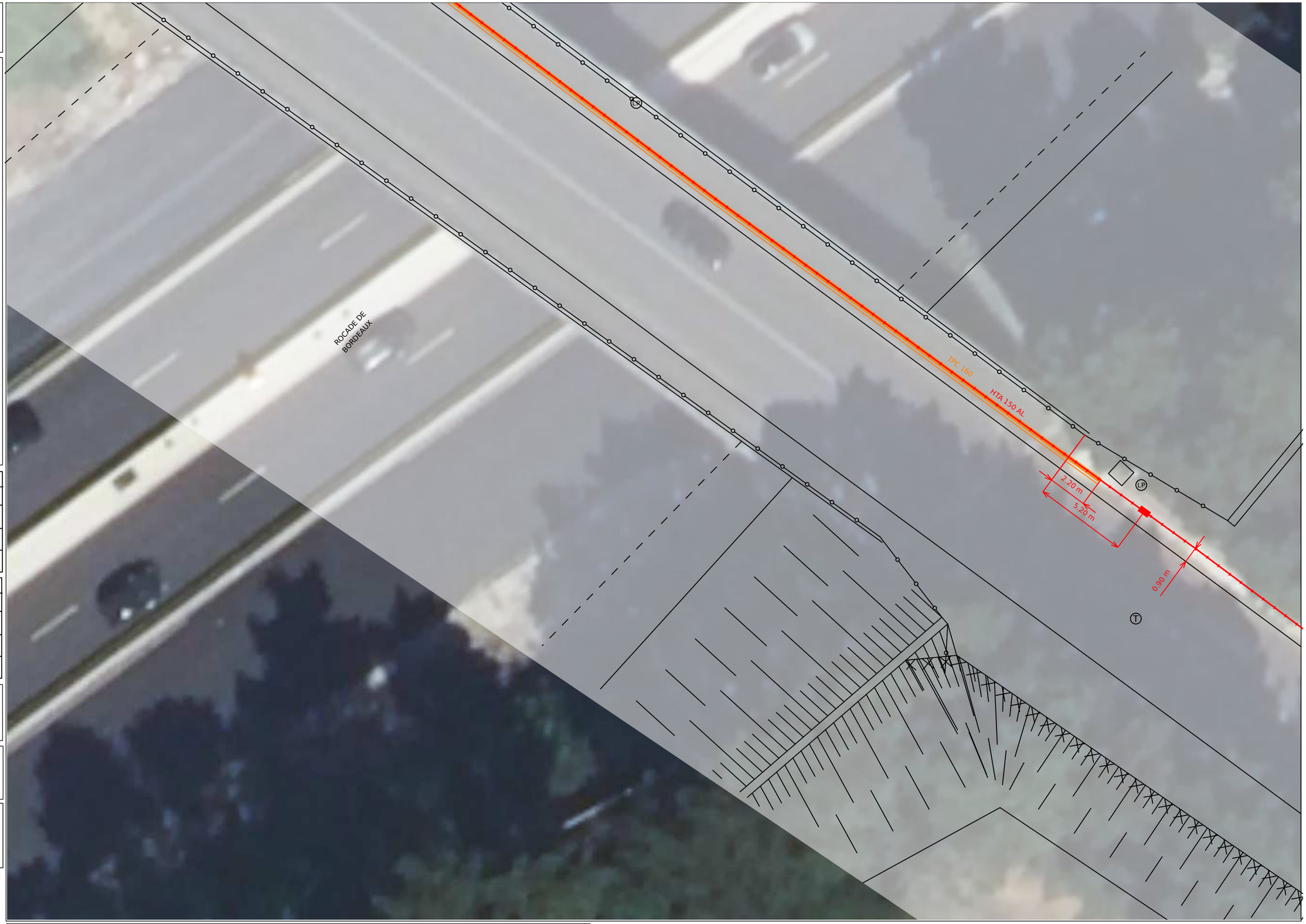

Données cartographiques

PCRS Image : Enedis(2021)

0 5 10 Mètres

Format - N° de consultation

A3_2026011304511DC4

Plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage...) Carte n° 3

Numéro Dommage aux ouvrages

Tel : 01 81 62 47 01

Plan édité le :
13/01/2026

1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Basse Tension (BT)

Classe	Réseau	Branchement
A		
B		
C	?	?

Haute Tension type A (HTA)

Classe	Réseau
A	
B	
C	?

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan Enedis».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Coordonnées des 3 points
exprimées en WGS84 (long;lat)

PR1 : -0.635754;44.874399
PR2 : -0.635907;44.874402
PR3 : -0.635848;44.874398

Données cartographiques
PCRS Image : Enedis(2021)

0 5 10 Mètres

Origine du StaR-DT

D'où vient le standard Star-DT ?

Ce standard n'est pas une conception Enedis, mais le fruit d'un travail réalisé conjointement par un grand nombre d'acteurs : exploitants de réseaux, bureaux d'études, entreprises de travaux, etc.

Le groupe de travail constitué au sein de L'AFIGEO (https://www.afigeo.asso.fr) est le résultat d'une demande de l'Observatoire National DT-DICT pour favoriser la dématérialisation des réponses aux déclarations.

L'usage de données vectorielles standardisées améliore la précision du positionnement des ouvrages et facilite leur usage pour les déclarants, notamment pour la réalisation des Plans de Synthèse des Réseaux.

Quel retour d'expérience y a t-il sur StaR-DT ?

Le standard a été publié en 2019. Depuis il a été testé sur des chantiers réels où les exploitants ont transmis les données de leurs ouvrages aux responsables de projets. Les améliorations recherchées (gain de temps, facilité de report des ouvrages) ont été démontrées sur ces chantiers.

Ressources

Sur le site du Conseil National de l'Information Géolocalisée :

https://cnig.gouv.fr/ressources-pcrs-dt-dict-reseaux-electriques-a11745.html#H_Ressources-StaR-DT

- Le standard StaR-DT en tant que tel ;
- Les annexes, notamment la préconisation de symbologie des Plans de Synthèse des Réseaux ;
- Le standard de fonds de plan, le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS), complémentaire pour la réalisation d'un Plan de Synthèse des Réseaux.

Sur le GitHub du Conseil National de l'Information Géolocalisée :

https://github.com/cnigfr/StaR-DT

- Le fichier .xsd permettant de valider la structure des jeux de données StaR-DT ;
- Des exemples de jeux de données ;
- Des guides et fichiers d'aide pour utiliser les fichiers StaR-DT avec leur symbologie dans QGIS.

Sur le site du logiciel QGIS :

https://www.qgis.org/fr/site/

- Téléchargez gratuitement le logiciel QGIS qui permet d'exploiter les fichiers .gml

Plier le long de ce trait

Comprendre StaR-DT

Cette plaquette, à destination des déclarants DT-DICT, a pour objectif de fournir des éléments de compréhension des exports vectoriels du réseau d'Enedis au standard StaR-DT.

La réglementation impose aux exploitants de réseaux de communiquer le positionnement de leurs ouvrages via une édition cartographique ou une visite sur le terrain.

Les données vectorielles du réseau StaR-DT sont complémentaires de cette édition cartographique transmise au format pdf.

Elles représentent les mêmes ouvrages, la transmission au format vectoriel permettant une exploitation plus précise et rapide dans un logiciel de Système d'Information Géographique ou de Dessin Assisté par Ordinateur.

Version : Septembre 2023

Eligibilité de la demande

Tous les récépissés ne sont pas accompagnés d'un fichier StaR-DT

Les réponses vectorielles au format StaR-DT nécessitent que les exploitants disposent de données dont le géoréférencement a été vérifié afin de garantir le bon positionnement des réseaux sur le fond de plan utilisé par le déclarant.

Enedis réalise l'export StaR-DT dans les cas suivants :

- Au moins un réseau est présent dans l'emprise GML

ET

- Le géoréférencement a été vérifié sur la zone

Quelle proportion des déclarations est éligible à une réponse avec StaR-DT ?

Cette proportion est variable selon les régions et va augmenter progressivement.
Les zones urbaines, où une majorité de déclarations est effectuée, sont plus à même de faire l'objet d'un envoi en StaR-DT car elles ont été vérifiées en priorité.

Le fichier StaR-DT

Quel est le fichier StaR-DT dans les pièces jointes au récépissé ?

Les données vectorielles de réseau sont contenues dans un fichier zippé dont le nom contient le numéro de la déclaration. Une fois ce fichier décompressé, on récupère un fichier nommé « StaR-DT_Enedis.gml »

Pourquoi le format envoyé n'est pas celui que j'ai demandé (DXF, SHP, MIF/MID) ?

Le standard StaR-DT s'appuie sur le format .gml uniquement, l'objectif étant d'avoir un unique format d'échange national.
Il existe un mode opératoire pouvant aider les déclarants à convertir ce gml dans un format qui leur serait plus habituel (sur le GitHub du CNIG, cf. § Ressources).
Le format .gml est notamment exploitable dans le logiciel gratuit QGIS, mais aussi dans bien d'autres.

Le contenu du fichier

Enedis exporte depuis deux référentiels cartographiques différents les éléments du réseau souterrain et du réseau aérien. Les attributs des objets sont renseignés en fonction des données disponibles dans ces 2 cartographies.

Réseaux souterrains

Câbles HTA et BT souterrains

Câbles hors service souterrains

Fourreaux et protections

Coffrets

Boîtes de jonction

Remontées Aéro-Souterraines

Réseaux aériens

Câbles HTA et BT aériens

Poteaux (données non exhaustives)

Postes électriques

Transformateur (poste sur poteau)

Remontées Aéro-Souterraines

Définir la distance d'approche des réseaux souterrains

Il est nécessaire de connaitre la précision des réseaux pour définir les distances et les techniques d'approche des réseaux sensibles.

Classe de précision du réseau : A, B ou C

+

Précision de l'outil

=

La bonne distance d'approche

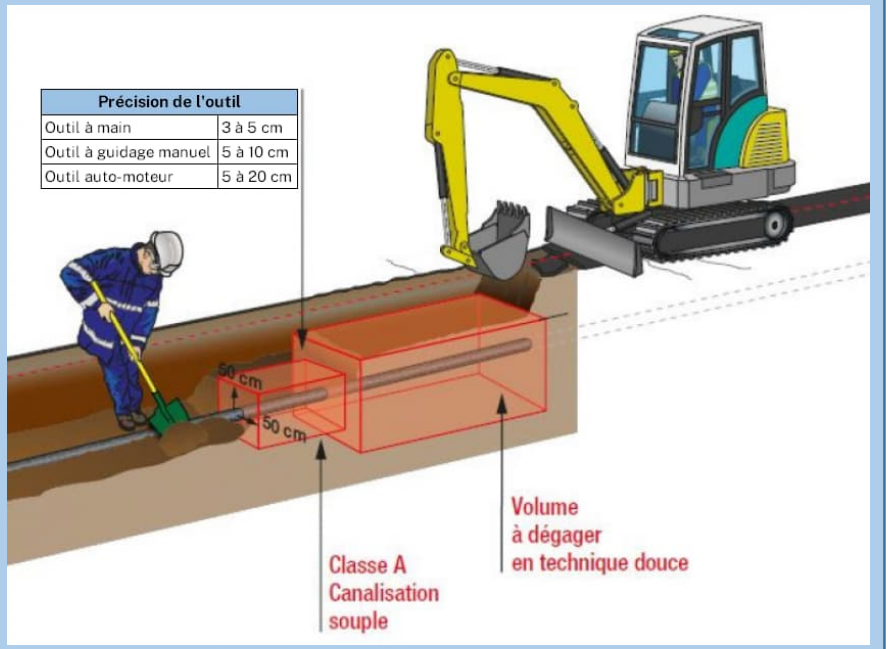

La classe de précision du réseau est spécifiée dans le plan joint

La précision de l'outil est indiquée dans le fascicule 2 du guide d'application de la règlementation

Le décroutage peut être réalisé par des moyens mécaniques

Dans la zone d'incertitude, il faut utiliser des moyens dits de technique douce jusqu'à découverte de l'ouvrage.

Règles et recommandations techniques et de sécurité

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques :

- Lorsqu'ils sont situés **à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes** de tension inférieure à 50 000 volts
- Lorsqu'ils sont situés à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

Attention

Pour déterminer et apprécier les distances entre vos travaux et les ouvrages électriques, vous devez tenir compte :

- De l'environnement global de votre zone de chantier (effet de perspective)
- Des mouvements des engins, de leur charge et équipement mis en œuvre lors des travaux,
- De tous les mouvements possibles, déplacements et balancements des lignes électriques aériennes (dus au vent par exemple)

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Dans le cadre de votre chantier au voisinage d'ouvrages électriques, la mise hors tension prolongée de l'ouvrage pourrait engendrer un risque de sécurité ou de sureté vis à vis des personnes et des biens.

Pour garantir la sécurité des intervenants au voisinage de l'ouvrage, vous devez respecter les **prescriptions du code du travail.**
En présence d'ouvrages électriques, vous devez mettre en œuvre les mesures compensatoires suivantes :

- Délimiter et baliser la zone de travail
- Dégager l'ouvrage en technique douce et ne pas le déplacer
- Faire surveiller l'opérateur par un surveillant de sécurité électrique
- Placer des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors de portée
- Appliquer des prescriptions spécifiques données par l'exploitant Enedis

Si toutefois vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des ouvrages électriques, et après échange avec l'exploitant, une étude complémentaire et un devis seront réalisés pour mettre en œuvre une solution adaptée.

Veuillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.

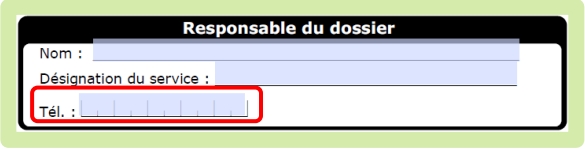

Pendant vos travaux, si vous devez évoluer dans l'un des cas d'interdiction suivants, vous aurez besoin de mesures de protection adaptées (exemples : travaux sur façade, toiture, pose d'échafaudage, utilisation d'engins de chantier, utilisation d'engins de chargement/déchargement, élagage, construction, démolition)

➢ Réseaux fils isolés

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs isolés est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

⛔ Interdiction de toucher

➔ *Risque d'altération de l'isolant*

Réseau fils isolés aérien BT

Réseau fils isolés façade BT

Nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée **est de 4 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.

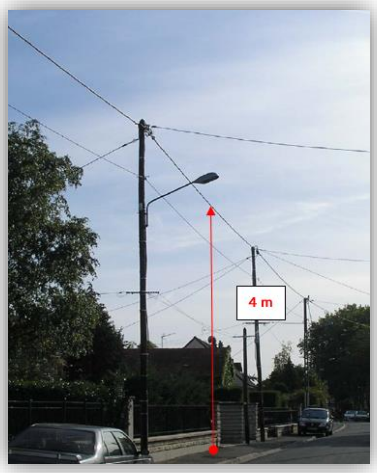

En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

➢ Réseaux fils nus

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs nus est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

⛔ Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres

➔ *Risque d'arc électrique et d'électrocution*

Réseau fils nus HTA

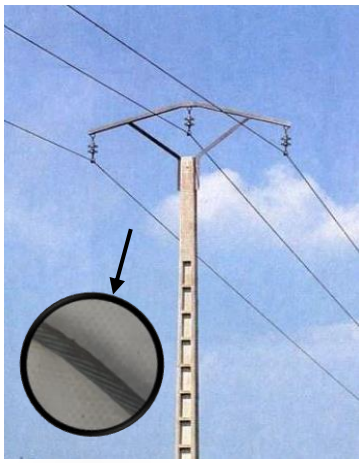

Réseau fils nus BT

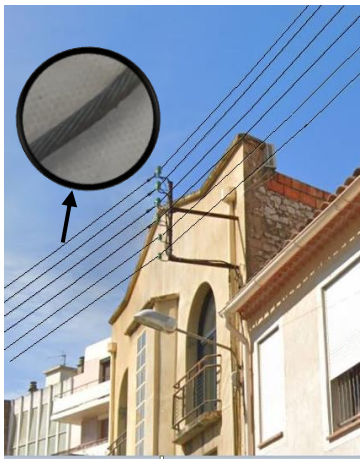

Réseau fils nus BT

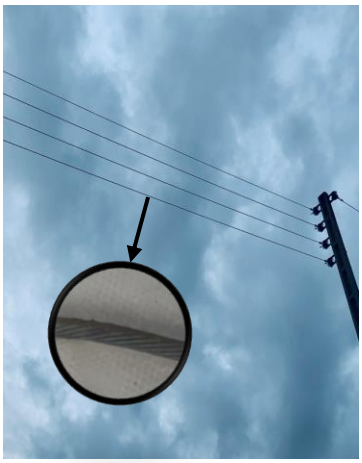

Nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée **est de 6 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.

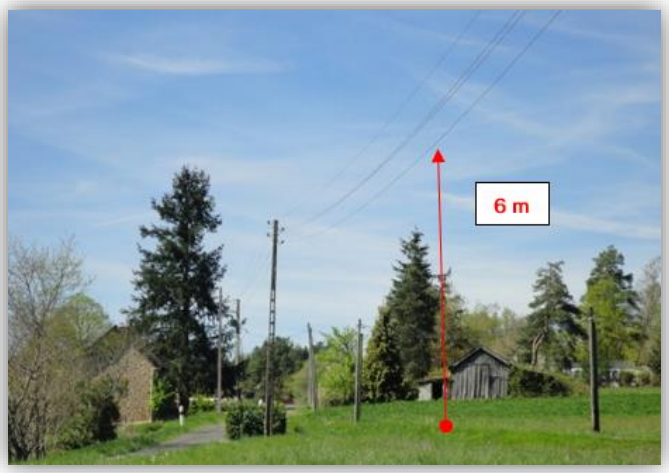

En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

➢ Cas particulier des traversées de voies ouvertes à la circulation (RN, RD, voies communales…) :

En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée **est de 8 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.

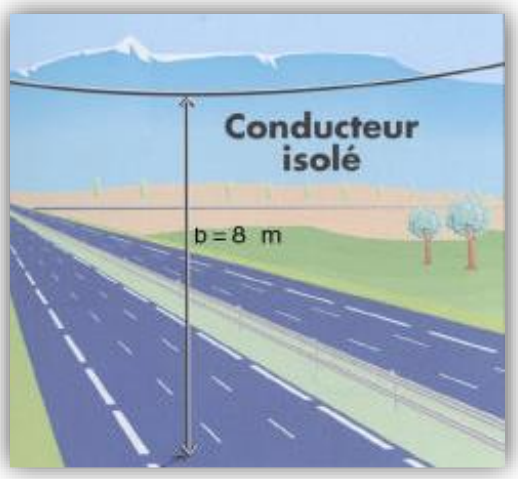

Tout câble découvert doit être considéré sous tension

Veillez à respecter le marquage ou piquetage en bon état tout au long du chantier
(cf. guide d'application de la règlementation - **www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr**)

En cas de dommages aux ouvrages Enedis, appliquez la règle des 4 A et appelez le 01 81 62 47 01

Légende des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains

Postes électriques

- Poste source
- Poste de distribution
- Poste privé
- Production

Appareils de coupure et accessoires

- I ou Y — Interrupteur aérien
- Parafoudre
- Coffret de coupure souterrain
- Remontée aéro-souterraine

Réseaux

BT en exploitation	HTA en exploitation
Réseau aérien nu	Réseau aérien nu
Réseau aérien torsadé	Réseau aérien torsadé
Réseau souterrain	Réseau souterrain
Branchement aérien	Réseau en galerie
Branchement souterrain	

Les réseaux hors exploitation sont représentés en noir avec la symbologie dédiée (aérien nu, aérien torsadé, etc.)

Echelle de représentation

Echelle	Sur plan	Sur terrain
1/200e	1 cm	2 m
1/2000e	1 cm	20 m
1/10000e	1 cm	100 m

L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans. Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

Sur les plans de détail (1/200°) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.

Attention !

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.

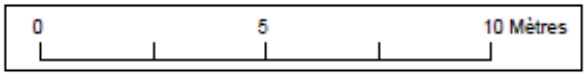

Enedis – 4 place de la Pyramide
92800 Puteaux

Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités par Enedis.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails des réseaux souterrains à l'échelle 1/200e (localisation et représentation des réseaux et branchements avec leurs classes de précision).

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages Enedis sur le terrain et ainsi éradiquer le risque d'électrisation des exécutants et d'endommagement du réseau

Version mars 2022

Plier le long de ce trait

La profondeur et l'altimétrie

L'altimétrie indiquée sur les plans par un « Z= » représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (NGF IGN69).

La **profondeur** est renseignée entre parenthèses.

Le niveau du sol peut évoluer dans le temps. il est possible que les ouvrages Enedis soient situés à une profondeur différente de celle indiquée sur les plans.

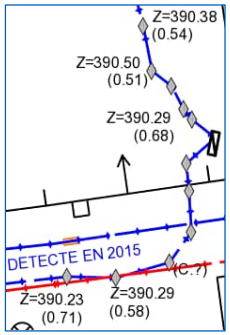

Travaux en zone d'incertitude

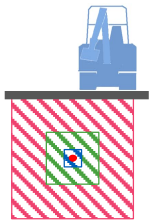

- Zone d'incertitude classe A ≤ 50cm
- Zone d'incertitude classe B ≤ 1m50 (1m pour les brchts)
- Fuseau d'incertitude classe C > 1m50 (1m pour les brchts)

Conformément au fascicule 2 « Guide technique » de la réglementation « DT-DICT », pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position des ouvrages Enedis (parties hachurées), il est nécessaire d'utiliser une technique non agressive dite « technique douce ».

Légende des plans de détail

Ouvrages et classes de précision

	Réseau BT	Branchement BT	HTA
Classe A			
Classe B			
	* Paris : toutes les traversées de chaussées sont en classe B		
Classe C	? ?	? ?	? ?
Réseau abandonné			
Fourreau	Fourreau utilisé (exemple sur réseau BT) ou		Fourreau vide en attente ou
Poste	POSTE [NOM] [TYPE] (exemple POSTE MARCEL PAUL UP)		
Mise à la terre	Mise à la terre du réseau		Mise à la terre de poste

Dans un rayon de 5m autour des postes de distribution HTA/HTA et HTA/BT, la détection non intrusive des réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux

Accessoires réseaux principaux

- Coffret électrique
- Coffret RMBT
- Jonction BT
- Jonction HTA
- Remontée aéro-sout. BT
- Remontée aéro-sout. HTA
- Boite capot BT
- Boite capot HTA
- Poteau

Objets fond de plan vecteur principaux

- Bâtiment
- Porte
- Bordure de trottoir
- Mur
- Plaque d'égout
- Avaloir eaux pluviales
- Bouche d'eau
- Plaque
- Arbre

Les éléments composant les plans de détail

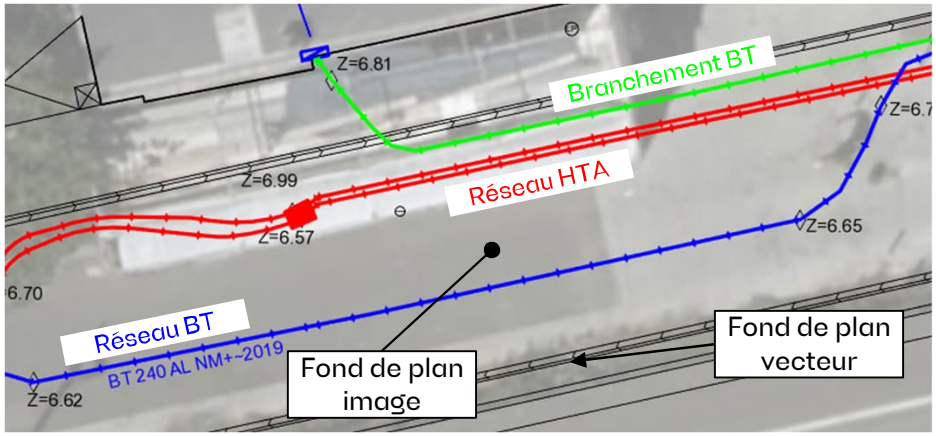

Poste électrique

Coffret électrique

Câble de cuivre nu (retour à la terre : risque électrique)

Le 13/01/2026

Objet: Fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

2026011304511DC4_export_StaR-DT.gml : https://dl.sogelink.fr/?NxK3K1Rr

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Déclaration de projet de Travaux
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié – NOR : DEVP1116359A)

cerfa N°14434*03

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : REGAZ BORDEAUX Service Exploitation & Maintenance

Destinataire : Olivier MEUNIER
Complément d'adresse :
Numéro / Voie : 211 avenue de labarde
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 33200 Bordeaux
Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2026011130451 1DC4
N° affaire du responsable du projet : Adapt assainissement
Date de la déclaration : 13 / 01 / 2026
☑ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :
N° affaire de l'exécutant des travaux :
Date de la déclaration : ___ / ___ / ___
Nature de la déclaration *(voir les codes au verso)* :

Responsable du projet *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination : Service Ingénierie routière
Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : Service Ingénierie routière
Complément / Service : Chez Sogelink
N° : Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX
Personne à contacter : Nicolas DABADIE
Tél. : 0760141739 4 Fax(1) :
Courriel(1) : dir-atlantique-inge-routiere-d@demat.sogelink.fr

Exécutants des travaux *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination :
Complément / Service :
N° : Voie :
Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :
Pays : N° SIRET :
Personne à contacter :
Tél. : Fax(1) :
Courriel(1) :

Emplacement du projet

Adresse(2) : Eysines
CP : 33320 Commune principale : EYSINES
Nb de communes : 1 *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :
CP : Commune principale :
Nb de communes : ___ *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☑
Souhait de plans vectoriels : ☑ au format : DXF

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) : DEM FOH SOU TER
Décrivez le projet : Rétablissement d'une continuité hydraulique
Emploi de techniques sans tranchées : ○ Oui ◉ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☑ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 04 / 2026 Durée du chantier : 150 jour(s)

Travaux et leur calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) :
Décrivez les travaux :
Techniques utilisées(3) :
☐ Autre, précisez la technique :
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : ___ cm
☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ○ Oui ○ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : ___ / ___ / ___
Durée du chantier : ___ jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ○ Oui ○ Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux *(voir au verso)* :
Date des investigations complémentaires : ___ / ___ / ___
☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Nicolas DABADIE
Signature : Signature certifiée Sogelink
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*03

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV di titre II du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination :	Service Ingénierie routière
Complément / Service :	TSA 70011
Numéro / Voie :	69134 DARDILLY
Lieu-dit / BP :	
Code Postal / Commune :	
Pays :	FRANCE

N° de consultation du téléservice :	2026011304511DC4
Référence de l'exploitant :	640347 / 2339617
N° d'affaire du déclarant :	Adapt assainissement
Personne à contacter (déclarant) :	Nicolas DABADIE
Date de réception de la déclaration :	13/01/2026
Commune principale des travaux :	EYSINES
Adresse des travaux prévus :	av du taillan medoc Eysines

Coordonnées de l'exploitant

Raison social :	REGAZ BORDEAUX
Personne à contacter :	BUREAU DT DICT
Numéro / voie:	211, Avenue de Labarde
Lieu-dit / BP	CS 10029
Code Postal / Commune:	33070 BORDEAUX CEDEX
Tel. 05 56 79 41 50	Fax. 05 57 14 25 48

Eléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [x] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 2 m
- [ ] Il y a au moins un réseau/ ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : GA et/ou CU

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délais inférieur à 3 mois :
- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant:
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans un délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons .

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :	Références :	Echelle(1) :	Date d'édition	Sensible :	Prof règl. mini(1):	Matériau réseau(1):
[ ]				[ ]	Voir plans joints	
				[ ]	//	

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :
  - [ ] Date retenue d'un commun accord: __/__/____ à __ h __
  - ou [ ] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif:)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [ ] (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulieres au marche à prévoir.
- [ ] Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain indentifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées:
TX-DEM TX-FOH TX-SOU TX-TER TX-TR1 TX-TR2 TX-TR3

Rubriques du guide technique relative à des ouvrages ou travaux spécifiques : Voir recommandations de sécurité

~~Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ◯ possible ◯ impossible~~

Mesures de sécurité à mettre en oeuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité: Aucun dans l'emprise

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 05 56 79 41 00

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112)

Responsable du dossier

Nom :
Designation du service : Exploitation & Maintenance
Tél : 05 56 79 41 50

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : FREDERIC PORTRAIT
Signature :
Date : 13/01/2026
Nombre de pièces jointes, y compris les plans:

la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprés des organismes destinataires du formulaire.

Référence de l'exploitant : 640347 / 2339617

Réf GU : 2026011304511DC4

Techniques déclarées - consignes de sécurité :

Le responsable de projet a l'obligation, pour les ouvrages souterrains, de faire procéder au marquage ou piquetage des ouvrages sous sa responsabilité, ou sous la responsabilité de l'exploitant lorsque celui-ci ne fournit pas les plans.

Le fuseau des ouvrages dans lequel des précautions particulières doivent être prises est limité à 3 mètres de largeur (limite entre les classes de précision B et C) 11. L'exécutant des travaux ne peut subir de préjudice en cas de dommage accidentel sur un tronçon dont la position exacte s'écarterait des données de localisation qui lui ont été fournies par l'exploitant de plus de 1,5 mètre.

Lorsque, dans sa réponse à la DT et/ou la DICT, l'exploitant porte à la connaissance de l'entreprise les organes de coupure qu'il faudrait manœuvrer en cas d'incident et que ceux-ci se retrouvent dans le périmètre du chantier ou à moins de deux mètres de ce périmètre, ils doivent être repérés et marqués à l'aide d'une bombe de traçage de chantier de couleur vive.

L'exécutant des travaux doit :
- maintenir les accès aux organes de coupure et de sécurité qui lui ont été indiqués dans la réponse aux DT et DICT,
- préserver le marquage au sol lors de l'avancement des travaux,
- s'assurer que les travaux sont dans le champ de la validité des DICT en termes de délai et d'emprise.dsfsf

En cas de modification de profil ou de déplacement de bouches à clé, de regards, de chambres ou des coffrets, ceux-ci doivent, à moins de directives contraires de leurs exploitants, être replacés au niveau du sol fini, de sorte qu'ils soient soigneusement centrés et recalés pour permettre un accès aisé aux accessoires qu'ils protègent. En cas d'impossibilité, l'exploitant du réseau considéré doit en être avisé.

Pour que l'exploitant puisse effectuer toute intervention rapide de sécurité sur les accessoires protégés, l'accessibilité et le signalement des bouches à clé, des regards et des coffrets, doivent être permanents pendant et après les travaux.

Les plaques de signalisation, les bornes et les clous de repérage doivent être replacés en lieu et place.

Pour les techniques sans tranchée, les distances minimales entre la trajectoire de l'outil et les ouvrages existants qui sont précisées dans les fiches techniques du guide technique, sont des prescriptions. Elles ont de ce fait un caractère obligatoire.

Alerter immédiatement l'exploitant en cas de doute sur le choc ou le griffage éventuel d'un ouvrage.

Lors du terrassement, si des plaques de protection sont découvertes, elles doivent être reposées en lieu et place selon les prescriptions du concessionnaire.

De: DRDICT REGAZ <drdict@regazbordeaux.com>

A: dir-atlantique-inge-routiere-d@demat.sogelink.fr

CC: drdict@regazbordeaux.com

Objet: [BATCH_GU avec lien] Dossier 640347 - 2026011304511DC4 - EYSINES - Eysines

---

Bonjour,

Ceci est un message automatique, merci de ne pas y répondre.
Nous sommes joignables sur l'adresse mail : drdict@regazbordeaux.com

Les documents relatifs au dossier 640347 - 2339616 - 2026011304511DC4 - EYSINES - Eysines :
==========
legende_A4.pdf
RDT_640347_2339617.pdf

sont disponibles en téléchargement ici : https://files.regazbordeaux.com/s/eyoP748PZat4REw

Cordialement

Gestion de l'activité DT/DICT surveillants de travaux de tiers

RESEAUX EXISTANTS

Classes de précision A/B/C
Mentionnées sur plan

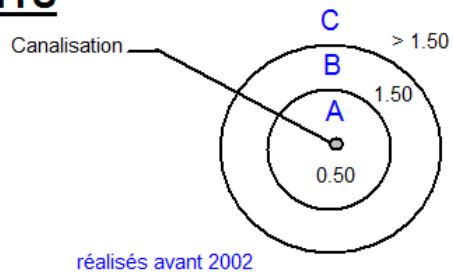

Branchements

réalisés avant 2002

BP réalisés après 2002

MPB réalisés après 2002

Géothermie réseau chaleur

Géothermie réseau chaleur

BP 20 mb — Pression/Nature/Diamètre/Année de pose

MPB 4 bars — Pression/Nature/Diamètre/Année de pose

MPC 16 bars — Pression/Nature/Diamètre/Année de pose

Abandonnée — Nature/Diamètre

Protection cathodique — PC — PC

Fibre optique

Pose en cours — (Levé géomètre géoréférencé)

Dispositif de protection

ORGANES GAZ

N° OCR

Organe de Coupure Réseau (OCR)

Coffret Compteur en façade

Compteur Extérieur en Abri

Armoire Comptage ou Abri maçonné

Organe de Coupure Générale (OCG)

REPERES OUVRAGES (ouvrage gaz à proximité)

(N'INDIQUE PAS LA POSITION)

Borne de repérage — 452 G

Rondelle de signalisation — G

ANNOTATIONS

Charge de la génératrice supérieure — (0.80)

Altimétrie ngf — x 4.55

Les côtes signalées par un astérisque *
ont été relevé par un détecteur ou déduites. — 10.00*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Déclaration de projet de Travaux
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié – NOR : DEVP1116359A)

cerfa N°14434*03

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : REGIE EAU BORDEAUX METROPOLE CHEZ PROTYS P0563

Destinataire :
Complément d'adresse :
Numéro / Voie :
Lieu-dit / BP : CS 90125
Code Postal / Commune : 27091 EVREUX CEDEX 9
Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2026011304511DC4
N° affaire du responsable du projet : Adapt assainissement
Date de la déclaration : 13 / 01 / 2026
☑ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :
N° affaire de l'exécutant des travaux :
Date de la déclaration : ___ / ___ / ___
Nature de la déclaration *(voir les codes au verso)* :

Responsable du projet *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination : Service Ingénierie routière
Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : Service Ingénierie routière
Complément / Service : Chez Sogelink
N° : Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX
Personne à contacter : Nicolas DABADIE
Tél. : 0760141394 Fax(1) :
Courriel(1) : dir-atlantique-inge-routiere-d@demat.sogelink.fr

Exécutants des travaux *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination :
Complément / Service :
N° : Voie :
Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :
Pays : N° SIRET :
Personne à contacter :
Tél. : Fax(1) :
Courriel(1) :

Emplacement du projet

Adresse(2) : Eysines
CP : 33320 Commune principale : EYSINES
Nb de communes : 1 *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :
CP : Commune principale :
Nb de communes : ___ *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☑
Souhait de plans vectoriels : ☑ au format : DXF

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) : DEM FOH SOU TER
Décrivez le projet : Rétablissement d'une continuité hydraulique
Emploi de techniques sans tranchées : ○ Oui ◉ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☑ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 04 / 2026 Durée du chantier : 150 jour(s)

Travaux et leur calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) :
Décrivez les travaux :
Techniques utilisées(3) :
☐ Autre, précisez la technique :
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : ___ cm
☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ○ Oui ○ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : ___ / ___ / ___
Durée du chantier : ___ jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ○ Oui ○ Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux *(voir au verso)* :
Date des investigations complémentaires : ___ / ___ / ___
☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Nicolas DABADIE
Signature : Signature certifiée Sogelink
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'écologie

cerfa
N° 14435*04

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination	Service Ingénierie routière
Numéro / Voie	TSA 70011
Code postal / Commune	69134 DARDILLY CEDEX
Pays	France

N° consultation du téléservice : 2026011304511DC4
Référence de l'exploitant : 2603038400.260301RDT02
N° d'affaire du déclarant : Adapt assainissement
Personne à contacter (déclarant) : DABADIE Nicolas
Date de réception de la déclaration : 13/01/2026
Commune principale des travaux : 33320 EYSINES
Adresse des travaux prévus : Eysines

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : REGIE EAU BORDEAUX METROPOLE
Personne à contacter : REGIE DE L'EAU DE BORDEAUX METRO
Numéro / Voie : _____
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 33076 BORDEAUX CEDEX
Tél. : +33977401013 Fax : _____

Eléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné de catégorie *(voir liste des catégories au verso)* : EA,EU Autres informations : _____

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : REGIE DE L'EAU DE BORDEAUX METROPOLE Tél. : +33 977401013

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [ ] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle (1):	Date d'édition (1):	Sensible :	Prof. règl. mini (1):	Matériau réseau (1):
_____	_____	_____	[ ]	_____ cm	_____
_____	_____	_____	[ ]	_____ cm	_____

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [ ] Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
  ou [ ] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [ ] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [ ] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : _____

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ○ possible ○ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité : Aucun dans l'emprise

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0977401014

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : REBM -
Désignation du service : -
Tél : +33 977401013

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : REGIE DE L EAU DE BORDEAUX METROPOLE
Signature :
Date : 13/01/2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire (01)

Recommandations techniques

Travaux à proximité des ouvrages d'adduction, de distribution d'eau et d'assainissement.

L'emprise de votre chantier est à proximité de réseaux de distribution ou de transport d'eau potable.

1) Objet du document

Les ouvrages de transport, de distribution d'eau et d'assainissement (branchements, conduites, accessoires) sont fréquemment endommagés par des travaux effectués à leur proximité.

Ces détériorations engendrent régulièrement des interruptions de service, des dégâts aux tiers et à l'environnement, et provoquent dans le temps une dégradation du patrimoine.

Afin de réduire ce risque, le présent document a pour objet de rappeler les principes fondamentaux de conduite de travaux à proximité de ces ouvrages, ainsi que la conduite à tenir en cas d'urgence.

Il est joint au récépissé de Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), comme prévu par l'article 10 du Décret du 14/10/1991. Il reste vivement conseillé de prendre contact avec le service en charge de la distribution de l'eau afin de connaître l'emplacement des ouvrages et préciser, le cas échéant, les recommandations décrites dans ce document.

Attention : l'application de ces recommandations n'exonère pas de ses responsabilités tout intervenant qui endommagerait un ouvrage de distribution ou de transport d'eau. En particulier, il est précisé que les informations données dans ce document ou par les agents du service de distribution d'eau sont données à titre indicatif. Il appartient à l'entité qui a émis la DICT d'apporter tous les compléments préventifs nécessaires (sondages,…) pour assurer la sauvegarde des ouvrages de distribution et de transport d'eau.

2) Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages de transport, de distribution d'eau potable ou d'ouvrages d'assainissement

Les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages de transport ou de distribution d'eau lorsqu'ils sont situés :

- à moins de 5 mètres de conduites de diamètre égal ou supérieur à 300mm ;
- à moins de 3 mètres de conduites de diamètre inférieur à 300mm ;
- à moins de 2 mètres d'un branchement ou de tout accessoire (vanne, purge, décharge, ventouse, regard de visite…) et ce, que la conduite soit située dans l'emprise du domaine public ou en terrain privé (convention de servitude).

3) Principes de prévention lors de travaux à proximité d'ouvrages d'adduction, de distribution d'eau et d'ouvrages d'assainissement

a) Emplacement des ouvrages existants

La voirie subit de multiples et importantes modifications notamment de profil, et de ce fait, il vous appartient de vérifier sur place la position exacte des ouvrages existants d'adduction, de distribution d'eau et d'assainissement avant d'exécuter vos propres travaux.

Les bouches à clef, purges, ventouses, regards et coffrets de compteurs sont autant d'indications d'emplacement ou de localisation d'ouvrages de distribution d'eau et d'assainissement. Toutefois, ces accessoires peuvent ne pas avoir un caractère suffisant car certains de ces repères ont pu être dissimulés ou déplacés sans que l'information ait été portée à la connaissance du distributeur.

Ainsi, les informations recueillies ne peuvent servir qu'à déterminer les endroits où vous devez réaliser des sondages qui vous permettront de localiser sans ambiguïté les ouvrages signalés.

Si les sondages révèlent une différence dans la position et/ou les caractéristiques indiquées des ouvrages, il vous appartient d'en informer le distributeur avant la fermeture des fouilles.

b) Terrassement

Précautions obligatoires

Si vous devez mettre les ouvrages de distribution d'eau ou d'assainissement à l'air libre, vous devez les maintenir à leur niveau d'origine, au moyen de système approprié de telle sorte qu'à tout moment et en tout point, l'ouvrage ne puisse subir de déformation et puisse rester fonctionnel. Lors de la réalisation des terrassements en déblais, l'entreprise veillera à ne pas dégarnir la couverture des terrains en place au-dessus de la conduite au-delà des décaissements strictement nécessaires à la réalisation des travaux.

En aucun cas, vous ne devez vous servir de l'ouvrage de distribution d'eau et d'assainissement comme marchepied, point d'appui ou point d'ancrage.

Le blindage de fouille ou le boisage est obligatoire dans les conditions d'interventions décrites dans les prescriptions techniques nationales en vigueur, fonction de la profondeur notamment, afin qu'un éboulement ne vienne pas détériorer les ouvrages de distribution d'eau ou d'assainissement.

Le terrassement à proximité d'un ouvrage de distribution d'eau en butée ne pourra être effectué qu'après avoir validé, auprès du service en charge de la distribution d'eau, les précautions particulières à prendre. Les massifs de butée existants devront être protégés par des barrières destinées à empêcher les engins lourds d'approcher des massifs dans l'emprise du cône de transmission des charges.

En fonction de l'importance des ouvrages concernés et de la nature des travaux programmés, des spécifications particulières pourront être imposées par le distributeur d'eau.

Utilisation d'engins ou de matériels mécaniques

Vous devez éviter au maximum le stationnement d'engins lourds sur un terrain meuble recouvrant l'ouvrage de distribution d'eau. Par mesure de sécurité, tout chemin de circulation d'engins ou véhicules lourds et/ou engendrant des vibrations à l'aplomb de la conduite et de ses ouvrages devra être aménagé pour répartir les charges et les vibrations.

Le conducteur de l'engin excavateur doit être guidé par une autre personne lors de l'utilisation de l'engin, afin d'arrêter l'excavation dès l'apparition d'un grillage avertisseur (bleu) ou d'un ouvrage non signalé par un grillage avertisseur (branchement, canalisation, gaine…).

Le terrassement se poursuit à l'aide d'outils manuels ou d'engins d'aspiration, afin d'éviter tout dégât sur les ouvrages.

Les déblais extraits doivent être positionnés sur le chantier de telle manière qu'ils ne puissent provoquer des contraintes sur les ouvrages de distribution d'eau et d'assainissement. Il faut en particulier dégager les corps lourds (pavés, blocs bétons, bordures de trottoir…) afin qu'ils ne puissent pas tomber sur les ouvrages de distribution d'eau et d'assainissement présents dans la fouille.

c) Phase de travaux

Libre accès aux ouvrages pendant toute la durée d'intervention

Pour des raisons de sécurité et pendant toute la durée des travaux, vous devez maintenir un libre accès aux ouvrages de distribution d'eau, bouches à clés, purges, vannes, ventouses, regards de visite.

Si, par la nature de vos travaux ou la configuration de votre chantier, ce libre accès est impossible, vous devez en avertir le distributeur qui interviendra, afin de préserver la sécurité des biens et des personnes.

Position de vos ouvrages

En parcours parallèle, vous devez respecter une distance de 0.30m en projection horizontale entre la génératrice extérieure de nos canalisations et votre ouvrage. En cas de croisement d'une conduite, d'un câble ou d'un drain avec notre conduite d'eau ou d'assainissement, une distance minimum de 0.30m doit être respectée entre les génératrices voisines.

Les points d'appui devront impérativement être situés à une distance suffisante vis-à-vis de la conduite et des ouvrages annexes (massifs de butée) pour s'affranchir de toute transmission parasite directe ou indirecte d'efforts sur la canalisation.

Utilisation de techniques sans tranchées : fonçage,etc.

Le responsable des travaux doit s'assurer (ou faire assurer par le personnel compétent) d'une surveillance permanente de l'avancement de l'outil durant la durée de travail. La personne chargée de cette surveillance doit être en possession, sur le chantier, des consignes, recommandations et informations nécessaires à l'utilisation de ce type d'appareils.

En cas de signes suspects (non-apparition de la fusée en bout de course, écoulement d'eau…), l'intervention doit être immédiatement arrêtée. En cas de détérioration de l'ouvrage de distribution d'eau, le distributeur doit être impérativement prévenu.

d) Remblayage de fouilles

Recalage des ouvrages

Si vous avez modifié l'assise conformément au paragraphe 3-b), l'ouvrage doit être recalé à l'aide de sable de rivière, terre criblée à l'exclusion de tout autre moyen matériel tel que cales, planches de bois, parpaings…

Ces matériaux doivent être compactés conformément aux normes de qualités requises, sans entraîner de contraintes sur les ouvrages de distribution d'eau et d'assainissement.

Détériorations

Si vous avez commis des détériorations sur les ouvrages d'eau ou d'assainissement au cours des travaux, vous ne devrez pas remblayer votre fouille tant que le distributeur d'eau n'aura pas procédé à la remise en état définitive des ouvrages de distribution d'eau ou d'assainissement détériorés. Le distributeur d'eau vous avertira dès que le remblayage sera possible.

Qualité du remblayage

Jusqu'à 30cm au-dessus de l'ouvrage vous devez effectuer un remblai en sable ou en matériaux meubles ne contenant pas de pierres. Les remblais de type autocompactant doivent être au minimum à 30cm des ouvrages de distribution d'eau et d'assainissement.

Les matériaux utilisés devront impérativement être neutres (non agressifs) vis-à-vis de nos ouvrages. A 30 cm au-dessus de l'ouvrage, vous devez positionner un dispositif avertisseur de couleur bleue pour l'eau.

Position des accessoires

Les accessoires visibles des ouvrages de distribution d'eau et d'assainissement doivent être repositionnés à leur cote initiale par rapport au niveau du sol fini. Ces accessoires doivent être soigneusement centrés et recalés pour permettre un accès aisé aux ouvrages qu'ils protègent ou signalent.

4) Conduite à tenir en cas d'urgence

Une suspicion de fuite d'eau, l'endommagement manifeste d'un ouvrage de transport ou de distribution d'eau, ainsi que la détection de toute anomalie susceptible de menacer la sécurité de l'ouvrage durant les travaux constituent une situation d'urgence.

Dans une telle situation, il est demandé :

- ***de contacter sans délais le service en charge de la distribution d'eau et de l'assainissement*** au numéro indiqué sur le récépissé de DICT ;
- de ***mettre en sécurité le site*** (interrompre les travaux, évacuer le personnel de la fouille, assurer un balisage suffisant et détourner la circulation si nécessaire) ;
- de ne pas manipuler les vannes, robinets ou autres accessoires du réseau. Si un accessoire a été manipulé fortuitement, il est ***indispensable*** de le signaler immédiatement aux agents du service en charge de la distribution d'eau.

Le service en charge de la distribution d'eau et d'assainissement effectuera les réparations nécessaires. Il pourra être amené à effectuer un renouvellement du branchement, du tronçon de canalisation ou de tout accessoire endommagé afin de restituer au patrimoine endommagé toutes ses fonctionnalités et sa pérennité.

Si vous êtes désireux d'obtenir des renseignements complémentaires ou spécifiques à cet ouvrage, n'hésitez pas à nous écrire aux coordonnées ci-dessous :

LA REGIE EAU BORDEAUX METROPOLE

91 rue Paulin

CS 42086

33081 Bordeaux Cedex

LEGENDE :

Réseaux / ouvrages

	Eau potable	Eau industrielle
Périmètre de protection des captages		*non concerné*
Aqueduc		*non concerné*
Axe des 100 000		*non concerné*
Conduite à forte contrainte hydraulique		*non concerné*
Hydrant		*non concerné*
Conduite		
Réseau hors service		
Branchement		
Vanne de tronçon		
Raccord		
Décharge / ventouse		
Ouvrage en classe A		

	Eau usée	Eau pluviale
Conduite gravitaire		
Conduite refoulement		
Réseau hors service		
Branchement		
Branchement hors service		
Regard		
Regard borgne		
Avaloir Grille		
Vanne		
Clapet		
Poste de refoulement / relèvement		
Puits perdus		
Déversoir d'orage		
Chambre de prétraitement		

Textes

Plan de détail au 1/500ème : conduite	Ø diamètre/matériau	Ø diamètre/matériau
Plan de détail au 1/500ème : ouvrage en classe A	Z Génératrice	

[classe] diamètre - materiau	[classe] diamètre - materiau

Fonds de plan

Cadastre, photographies aériennes, nom de voies	Plan IGN IGN
Fond cartographique de secours (en cas d'indisponibilité du fond IGN)	Open Street Map

0 10 20 30 40m

Edition : 13/01/2026
Echelle : 1:486 en A0

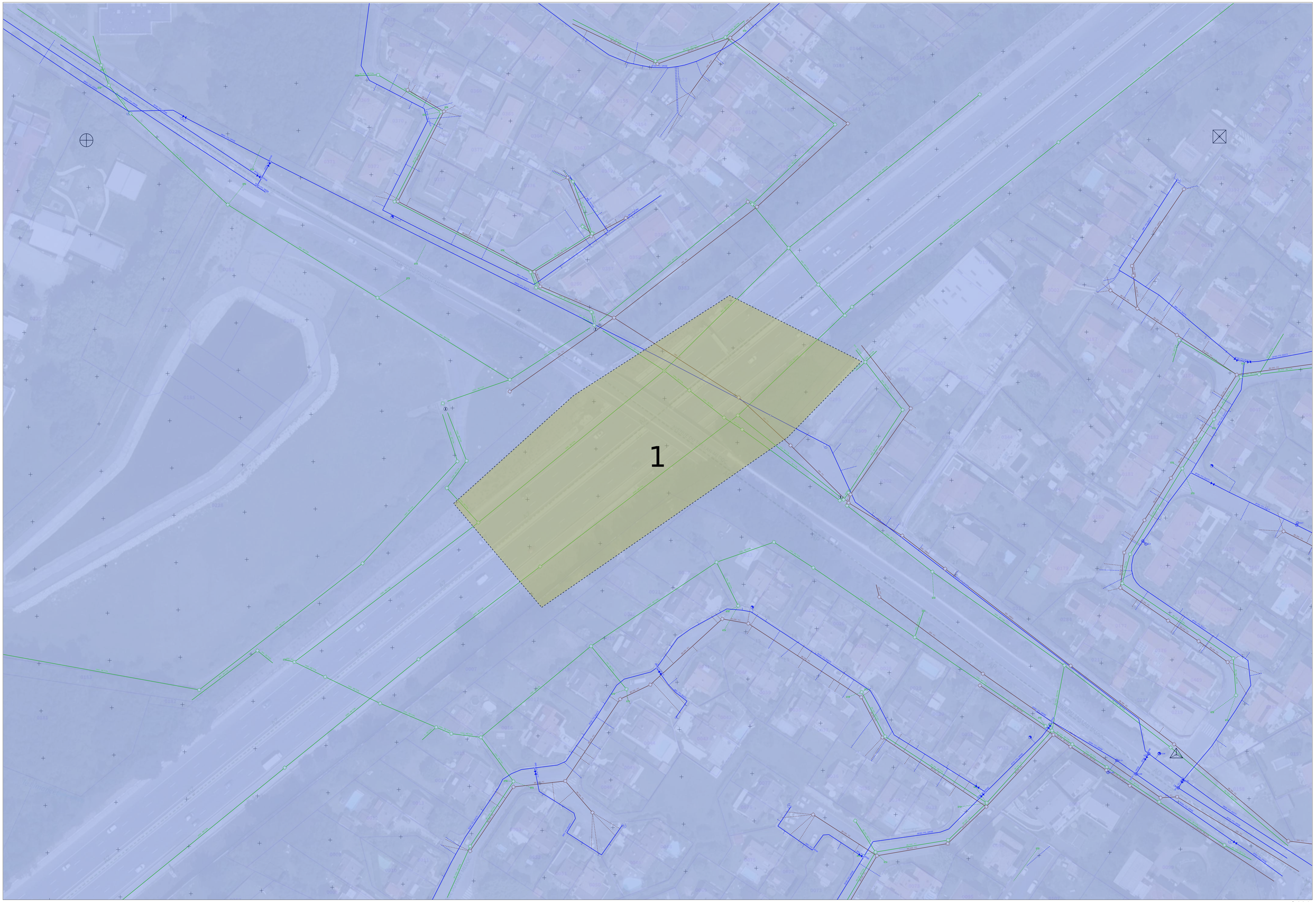

Point	Latitude	Longitude
PR1	1412520.0	4192630.0
PR2	1412978.0	4192350.0
PR3	1413000.0	4192610.0

Système de coordonnées = EPSG:3945

Fonds de plan
IGN
© IGN

PROTYS:0250594800-260501E02 - 4WTMS - SSSR - 20260113045511DC4
0/0

Point	Latitude	Longitude
PR1	1412520.0	4192630.0
PR2	1412978.0	4192350.0
PR3	1413000.0	4192610.0

Système de coordonnées = EPSG:3945

Fonds de plan

PROTYS/20260113045 11DC4 - 20260113045 11DC4 - 3945 - 1:500 - 0/0

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: dir-atlantique-inge-routiere-d@demat.sogelink.fr

Objet: [PROTYS] Notification 2026011304511DC4 - 33320 - EYSINES - Eysines

---

Protys

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification RDT dont les références sont reprises en objet (référence du document et commune principale du chantier).

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Déclaration de projet de Travaux
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié – NOR : DEVP1116359A)

cerfa N°14434*03

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : AXIONE Exploitation Cityfast

Destinataire : Gestion DT-DICT
Complément d'adresse :
Numéro / Voie : 152 Avenue Pierre Brossolette
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 92240 Malakoff
Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2026011130451 1DC4
N° affaire du responsable du projet : Adapt assainissement
Date de la déclaration : 13 / 01 / 2026
☑ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :
N° affaire de l'exécutant des travaux :
Date de la déclaration : ___ / ___ / ___
Nature de la déclaration *(voir les codes au verso)* :

Responsable du projet *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination : Service Ingénierie routière
Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : Service Ingénierie routière
Complément / Service : Chez Sogelink
N° : Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX
Personne à contacter : Nicolas DABADIE
Tél. : 0760141739 4 Fax(1) :
Courriel(1) : dir-atlantique-inge-routiere-d@demat.sogelink.fr

Exécutants des travaux *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination :
Complément / Service :
N° : Voie :
Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :
Pays : N° SIRET :
Personne à contacter :
Tél. : Fax(1) :
Courriel(1) :

Emplacement du projet

Adresse(2) : Eysines
CP : 33320 Commune principale : EYSINES
Nb de communes : 1 *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :
CP : Commune principale :
Nb de communes : ___ *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☑
Souhait de plans vectoriels : ☑ au format : DXF

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) : DEM FOH SOU TER
Décrivez le projet : Rétablissement d'une continuité hydraulique
Emploi de techniques sans tranchées : ○ Oui ◉ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☑ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 04 / 2026 Durée du chantier : 150 jour(s)

Travaux et leur calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) :
Décrivez les travaux :
Techniques utilisées(3) :
☐ Autre, précisez la technique :
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : ___ cm
☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ○ Oui ○ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : ___ / ___ / ___
Durée du chantier : ___ jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ○ Oui ○ Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux *(voir au verso)* :
Date des investigations complémentaires : ___ / ___ / ___
☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Nicolas DABADIE
Signature : Signature certifiée Sogelink
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa
N° 14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

☐ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : Service Ingénierie routière
Complément / Service :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2 0 2 6 0 1 1 3 0 4 5 1 1 D C 4
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : Adapt assainissement
Personne à contacter (déclarant) : Nicolas DABADIE
Date de réception de la déclaration : 13 / 1 / 2026
Commune principale des travaux : EYSINES
Adresse des travaux prévus : Eysines

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : AXIONE
Personne à contacter : GESTION DT-DICT
Numéro / Voie : 152 AVENUE PIERRE BROSSOLETTE
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 9 2 2 4 0 MALAKOFF
Tél. : 0 5 4 7 6 5 0 2 3 2 Fax :

Éléments généraux de réponse

☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☐ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : TL ____ ____ *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : Tél. :
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☐ Plans joints :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
Cf. PJ_Liste.pdf		___ / ___ / ___	☐	___ cm	
		___ / ___ / ___	☐	___ cm	

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ◯ possible ◯ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0 5 3 3 7 4 0 2 1 7
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom :
Désignation du service :
Tél. :

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire :
Signature : Digitally signed by Administrateur DICT
Date: 2026-01-22 13:00:23 CET
Date : 22 / 1 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 4

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité **(au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :**

HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;

PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;

GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;

CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;

EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;

TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;

DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;

DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* **(au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :**

TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;

EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;

EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

De: no-reply@axione.com

A: dir-atlantique-inge-routiere-d@demat.sogelink.fr

Objet: Réponse à votre DT 2026011304511DC4 sur la commune de EYSINES

Réponse à votre DT 2026011304511DC4 sur la commune de EYSINES

Objet : Réponse à votre DT 2026011304511DC4 sur la commune de EYSINES

Ce message est envoyé par un automate, merci de ne pas y répondre. Votre réponse ne pourra pas être traitée.

Veuillez utiliser les coordonnées indiquées dans le corps du mail pour nous contacter.

Bonjour,

Vous trouverez joint à ce message le CERFA réponse à votre DT du 13/01/2026 14:46:06 concernant des travaux sur la commune de EYSINES dont la date de début des travaux est 01/04/2026. Le numéro de consultation de téléservice associé est le suivant : 2026011304511DC4.

Cliquer ici pour télécharger le récépissé et les plans

Ou par le lien suivant : https://s3.fr-par.scw.cloud/ax-dict/zipfile/DT_2026011304511DC4.zip?X-Amz-Algorithm=AWS4-HMAC-SHA256&X-Amz-Credential=SCWE6NJGDK23TR9R2YH9%2F20260122%2Ffr-par%2Fs3%2Faws4_request&X-Amz-Date=20260122T120112Z&X-Amz-Expires=604800&X-Amz-SignedHeaders=host&X-Amz-Signature=6af469484feaa5ca8b74cd01703466395201cd85fda8a3314c0028e62c0706da

A noter que les réseaux présents dans les plans transmis sont à considérer comme non sensibles pour la sécurité des tiers.

ATTENTION ! Le lien n’est valable que pendant une durée de 7 jours, c’est à dire jusqu’au 29/01/2026 12:00. Si le lien est expiré, veuillez contacter l'équipe DICT via les informations ci-dessous.

Pour répondre à l'émetteur, utilisez les coordonnées présentes dans le document.

Cordialement,

Si vous avez une question/demande, le service DT/DICT est désormais joignable au 0547650232 aux horaires suivants :

Du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h00,
Le vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h30
Ou par mail à l'adresse : dt.dict@axione.fr

Service DT-DICT

0547650232
dt.dict@axione.fr
www.axione.com
152 av. Pierre Brossolette, 92240 Malakoff.

DT n°2026011304511DC4
Eysines
33320 EYSINES

Plan de Situation
Plan généré le 2026-01-13

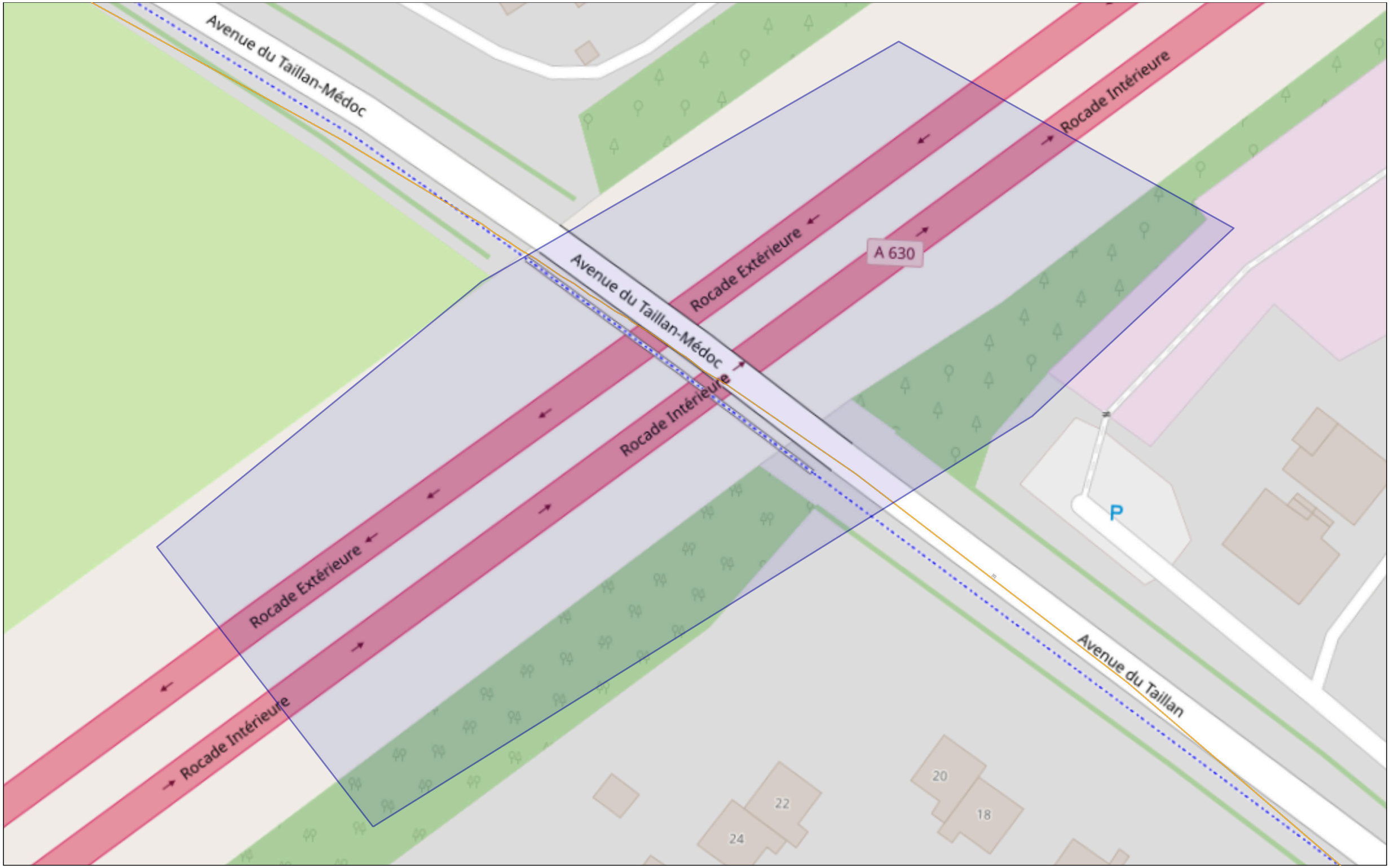

Zone de travaux

40 m (1/500ème)

N

Données cartographiques : Axione 2026 - EXPLOITATIONCITYFAST - AXIONE - OpenStreetMap

Détails

Numéro de consultation du téléservice :	2026011304511DC4
Emplacement des travaux :	Eysines, 33320 EYSINES
Date prévue pour le commencement des travaux :	01/04/2026
Récépissé envoyé le :	22/01/2026

Important

- Lorsque la classe de précision est spécifiée sur le plan, elle doit impérativement être prise en compte.
- Tout plan contenant des points géolocalisés ou des cotations doit être considéré comme appartement à la classe A.
- Dans les autres cas, le plan est considéré comme appartement à la classe C.

Liste des plans joints au récépissé :

cerfa_signe_exploitationcityfast_2026011304511DC4.pdf
PJ_pj_exploitant_1000009_1.pdf
PJ_pj_exploitant_1000009_2.pdf

Digitally signed by Administrateur DICT
Date: 2026-01-22 13:00:23 CET

DICT

axione

Responsables de projet

- **RÉALISEZ et TRANSMETTEZ votre DT**, les récépissés, plans et tous documents utiles à vos exécutants de travaux.

Éxécutant des travaux

- En cas d'absence de DT, **DEMANDEZ les références des DT**,(qui doivent obligatoirement être présentes dans le dossier de consultation) pour pouvoir réaliser la DICT.

- Un courrier type de la FNTP existe pour signaler l'anomalie à votre responsable de projet.
  Pour accéder à ce courrier : **cliquez-ci**

Le saviez-vous ?
Avec la saisie du numéro de consultation du Téléservice de la DT, tout le volet DT se remplit automatiquement !

Exploitants

- **VÉRIFIEZ**, que le volet DT de la DICT reçue est rempli, et dans le cas contraire, signalez-le à l'exécutant de travaux et au responsable de projet si possible.

Rappels règlementaires

- **Le responsable de projet** doit réaliser la DT et s'assurer de la faisabilité technique des travaux. La sécurité du chantier commence dès la phase étude et conception.

- **L'exécutant de travaux** doit disposer, au plus tard à la notification du marché, de l'ensemble des informations transmises par les exploitants en réponse à la DT, y compris les résultats d'investigations complémentaires éventuelles, pour établir la DICT.

Point d'attention

Les exécutants de travaux et les exploitants de réseaux doivent pouvoir identifier immédiatement les responsables de projet :en cas d'incident, point d'arrêt, arrêt de chantier, dommage, les informations contenues dans la DT sont indispensables.

Les installations de communications électroniques, non sensibles pour la sécurité des intervenants, sont des réseaux sensibles pour l'activité économique (entreprises, hôpitaux ....)

Il est donc essentiel d'observer l'environnement, vérifier les plans et alerter en cas de doute.

Avant de commencer les travaux, observer l'environnement.

Les équipements de télécommunication prennent différentes formes : armoires de rue, chambres, poteaux... Apprenez à les repérer dans votre environnement.

Chambre télécom

Grillage avertisseur vert

Équipement souterrain

Armoire télécom

Le grillage avertisseur n'a pas toujours été obligatoire. En revanche, il doit être reposé sur tout ouvrage découvert.

Les câbles fibres optiques placés dans des fourreaux PVC peuvent être enrobés de béton

En cas de travaux à proximité d'une infrastructure aérienne électrique

Vous devez faire le lien avec l'agence Enedis de votre secteur. Si votre intervention est prévue à moins de 3 m du réseau électrique, une protection de chantier devra être auparavant installée par Enedis. Elle se matérialisera par la pose d'équipements assurant la sécurité de votre chantier ou par une consignation qui mettra le réseau hors tension dans le périmètre de vos travaux.

La réalisation de cette protection nécessite un délai d'intervention par Enedis à prendre en compte dans votre planning de travaux.

En cas de travaux à proximité d'une infrastructure aérienne télécom

Pour le réseau de télécommunication (cuivre et fibre optique), selon la complexité ou la dangerosité de la situation du réseau, vous pouvez faire appel à un prestataire de travaux pour sécuriser les câbles.

De plus, vous devez prendre des précautions pour éviter d'endommager le réseau et tenir compte de la possible proximité de câbles électriques.

- Avant de commencer vos travaux

En cas de doute sur un plan ou de besoin de précision, contactez-nous : dt.dict@axione.fr

- Sur le chantier

  - Une vérification visuelle de l'environnement et de la cohérence avec les plans est nécessaire.
  - La réglementation impose un repérage et la présence des DT/DICT avec plans sur le chantier.

- En cas de dommages

Une fois des dommages constatés, contactez immédiatement le : 05 33 74 02 17
Vous devez nous contacter le plus rapidement possible, y compris si le dommage paraît superficiel.

DT n°2026011304511DC4
Eysines
33320 EYSINES

CARTE D'ASSEMBLAGE DES PLANS
Plan généré le 2026-01-13

Zone de travaux

80 m (1/1,000ème)

N

Données cartographiques : Axione 2026 - EXPLOITATIONCITYFAST - AXIONE - OpenStreetMap

DT n°2026011304511DC4
Eysines
33320 EYSINES

PLAN DES RESEAUX SOUTERRAINS n°1 / 2
Plan généré le 2026-01-13

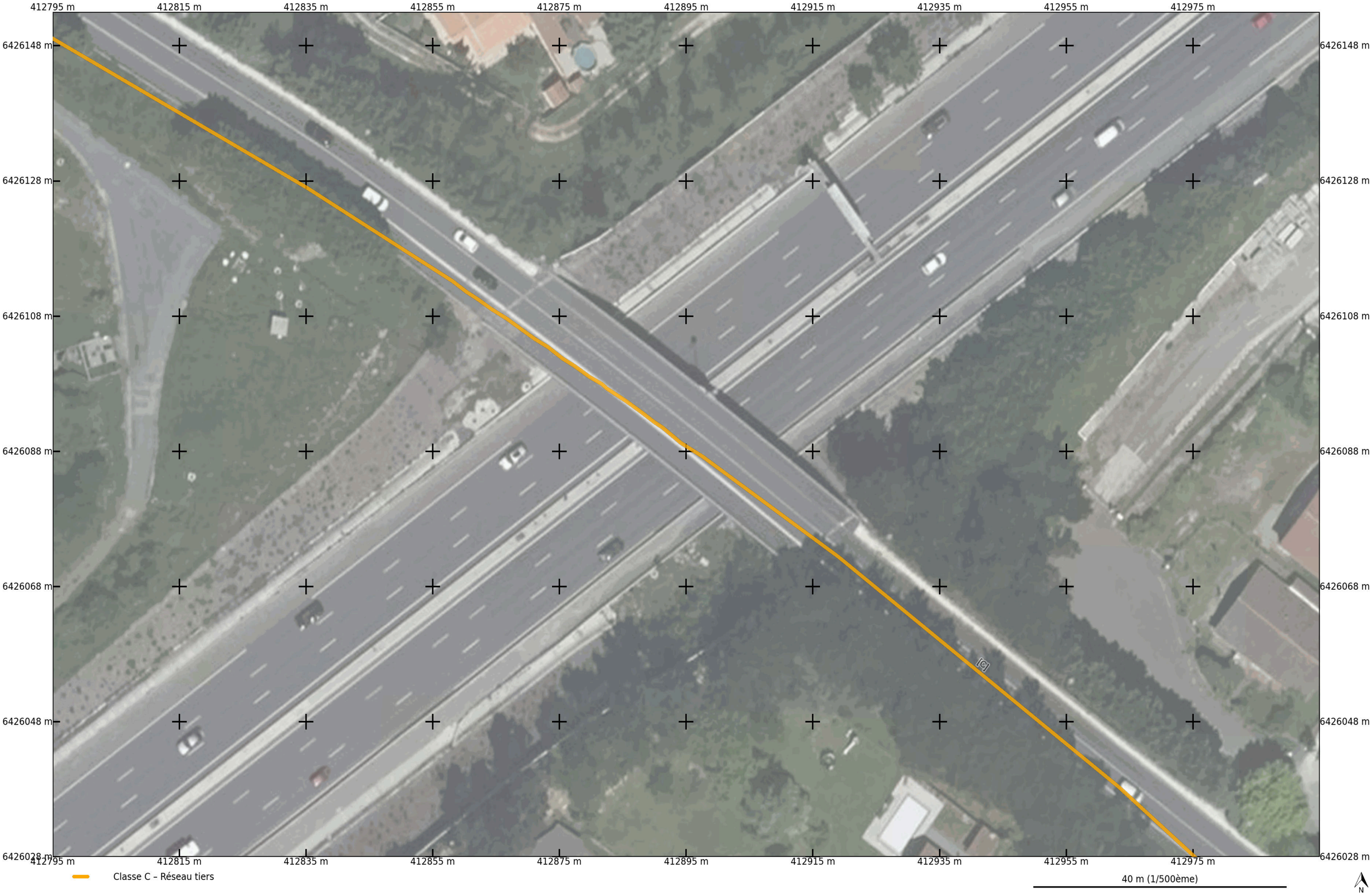

Données cartographiques : Axione 2026 - EXPLOITATIONCITYFAST - AXIONE - CRAIG et partenaires

DT n°2026011304511DC4
Eysines
33320 EYSINES

PLAN DES RESEAUX SOUTERRAINS n°2 / 2
Plan généré le 2026-01-13

Données cartographiques : Axione 2026 - EXPLOITATIONCITYFAST - AXIONE - CRAIG et partenaires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Déclaration de projet de Travaux
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié – NOR : DEVP1116359A)

cerfa N°14434*03

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : ORANGE B2 - AQUITAINE Service DICT

Destinataire :
Complément d'adresse :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2026011304511DC4
N° affaire du responsable du projet : Adapt assainissement
Date de la déclaration : 13 / 01 / 2026
☑ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :
N° affaire de l'exécutant des travaux :
Date de la déclaration : ___ / ___ / ___
Nature de la déclaration *(voir les codes au verso)* :

Responsable du projet *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination : Service Ingénierie routière
Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : Service Ingénierie routière
Complément / Service : Chez Sogelink
N° : Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX
Personne à contacter : Nicolas DABADIE
Tél. : 0760141739 4 Fax(1) :
Courriel(1) : dir-atlantique-inge-routiere-d@demat.sogelink.fr

Exécutants des travaux *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination :
Complément / Service :
N° : Voie :
Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :
Pays : N° SIRET :
Personne à contacter :
Tél. : Fax(1) :
Courriel(1) :

Emplacement du projet

Adresse(2) : Eysines
CP : 33320 Commune principale : EYSINES
Nb de communes : 1 *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :
CP : Commune principale :
Nb de communes : ___ *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☑
Souhait de plans vectoriels : ☑ au format : DXF

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) : DEM FOH SOU TER
Décrivez le projet : Rétablissement d'une continuité hydraulique
Emploi de techniques sans tranchées : ○ Oui ◉ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☑ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 04 / 2026 Durée du chantier : 150 jour(s)

Travaux et leur calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) :
Décrivez les travaux :
Techniques utilisées(3) :
☐ Autre, précisez la technique :
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : ___ cm
☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ○ Oui ○ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : ___ / ___ / ___
Durée du chantier : ___ jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ○ Oui ○ Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux *(voir au verso)* :
Date des investigations complémentaires : ___ / ___ / ___
☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Nicolas DABADIE
Signature : Signature certifiée Sogelink
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa
N° 14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : Service Ingénierie routière Service Ingénierie routière
Complément / Service : Chez Sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 20260113045 11DC4
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : Adapt assainissement
Personne à contacter (déclarant) : DABADIE Nicolas
Date de réception de la déclaration : 13 / 01 / 2026
Commune principale des travaux : EYSINES
Adresse des travaux prévus : Eysines

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : ORANGE B2 - AQUITAINE Service DICT
Personne à contacter :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0969393212 Fax :

Éléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie *(voir liste des catégories au verso)* : TL ____ ____ . Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [x] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
		___ / ___ / ___	[ ]	___ cm	
		___ / ___ / ___	[ ]	___ cm	

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [ ] Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
  ou [ ] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [ ] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [ ] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Liaison à fort trafic

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ◯ possible ◯ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : code 3 : si nécessité d'un complément d'information sur la localisation de nos ouvrages, votre contact est pdcs.alo@orange.com

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0810301011

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : Orange
Désignation du service : Service DT DICT
Tél. :

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : MDOUKHI Roudayna
Signature : Signature certifiée Sogelink
Date : 14 / 01 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire

orange

POLE RDT/RDICT

Pour signaler un dommage aux réseaux:

https://dommages-reseaux.orange.fr/ ou

Système de coordonnées : WGS 84 / Pseudo-Mercator (EPSG : 3857)

Les points topographiques sont indiqués dans le système de référence prescrit par l'article 1-A du décret n° 2006-272 du 3 mars 2006

Echelle : 1/500

Propriétaires

Orange — Autres

Conduite allégée

Conduite enrobée

Artère pleine terre

Artère aérienne appuis Orange

Artère aérienne appuis ERDF

Classe de précision ouvrages: [A,B,C]

Points topographiques

© Orange

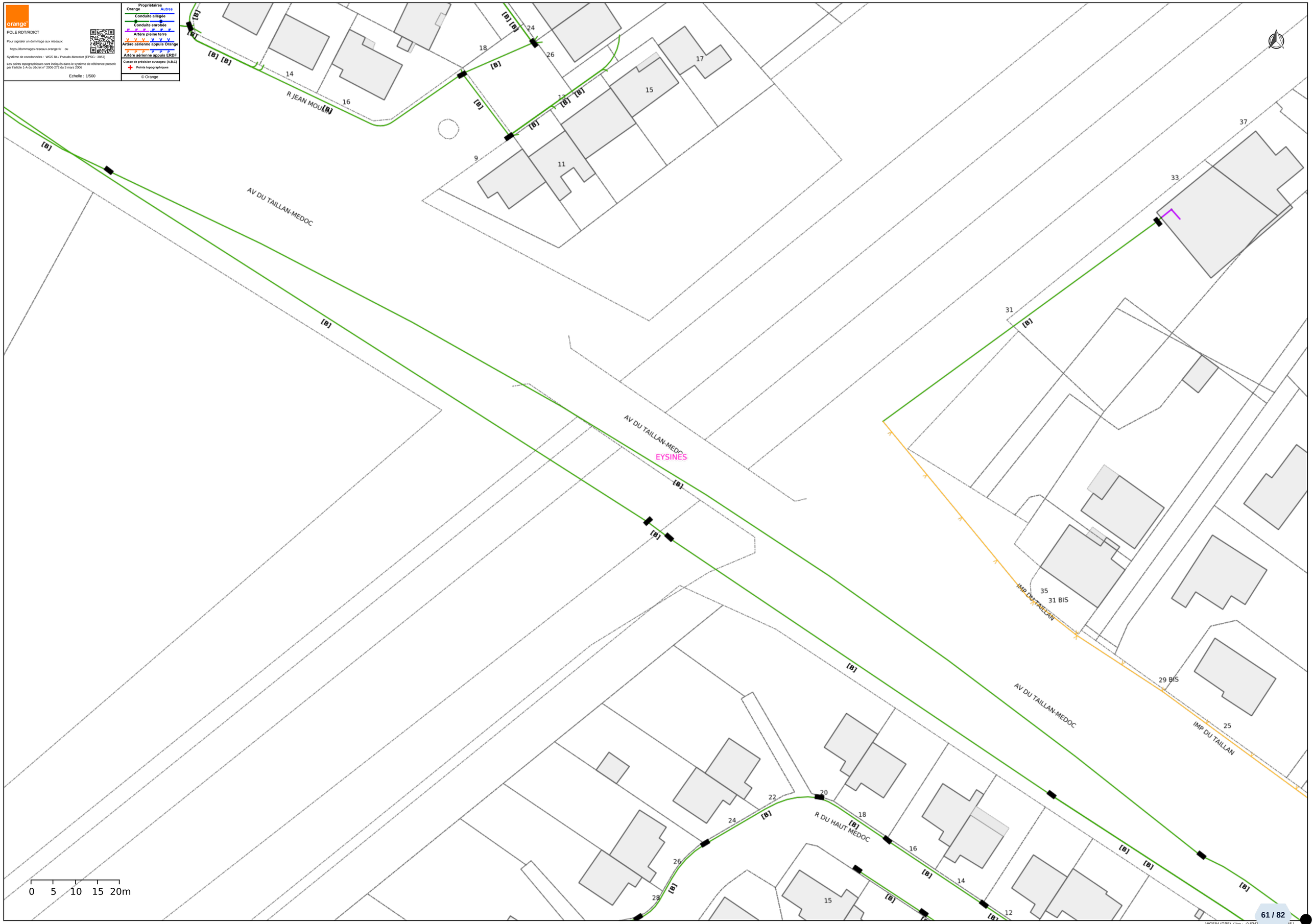

WGS84 (GPS) (lon : -0.6347 ... 45)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Déclaration de projet de Travaux
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié – NOR : DEVP1116359A)

cerfa N°14434*03

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : SFR - SFR SA SFR SA

Destinataire :
Complément d'adresse : CHEZ SOGELINK
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2 0 2 6 0 1 1 3 0 4 5 1 1 D C 4
N° affaire du responsable du projet : Adapt assainissement
Date de la déclaration : 13 / 01 / 2026
☑ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :
N° affaire de l'exécutant des travaux :
Date de la déclaration : ___ / ___ / ___
Nature de la déclaration *(voir les codes au verso)* :

Responsable du projet *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination : Service Ingénierie routière
Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : Service Ingénierie routière
Complément / Service : Chez Sogelink
N° : Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code postal : 6 9 1 3 4 Commune : DARDILLY CEDEX
Personne à contacter : Nicolas DABADIE
Tél. : 0 7 6 0 1 4 7 3 9 4 Fax(1) :
Courriel(1) : dir-atlantique-inge-routiere-d@demat.sogelink.fr

Exécutants des travaux *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination :
Complément / Service :
N° : Voie :
Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :
Pays : N° SIRET :
Personne à contacter :
Tél. : Fax(1) :
Courriel(1) :

Emplacement du projet

Adresse(2) : Eysines
CP : 3 3 3 2 0 Commune principale : EYSINES
Nb de communes : 1 *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :
CP : Commune principale :
Nb de communes : ___ *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☑
Souhait de plans vectoriels : ☑ au format : DXF

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) : D E M F O H S O U T E R
Décrivez le projet : Rétablissement d'une continuité hydraulique
Emploi de techniques sans tranchées : ○ Oui ◉ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☑ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 04 / 2026 Durée du chantier : 1 5 0 jour(s)

Travaux et leur calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) :
Décrivez les travaux :
Techniques utilisées(3) :
☐ Autre, précisez la technique :
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : ___ cm
☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ○ Oui ○ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : ___ / ___ / ___
Durée du chantier : ___ jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ○ Oui ○ Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux *(voir au verso)* :
Date des investigations complémentaires : ___ / ___ / ___
☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Nicolas DABADIE
Signature : Signature certifiée Sogelink
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N° 14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : Service Ingénierie routière Service Ingénierie routière
Complément / Service : Chez Sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2026011304511DC4
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : Adapt assainissement
Personne à contacter (déclarant) : DABADIE Nicolas
Date de réception de la déclaration : 13 / 01 / 2026
Commune principale des travaux : EYSINES
Adresse des travaux prévus : Eysines

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : SFR - SFR SA SFR SA
Personne à contacter :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0980804303 Fax :

Éléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie *(voir liste des catégories au verso)* : TL ____ ____ . Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [x] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
		___ / ___ / ___	[ ]	___ cm	
		___ / ___ / ___	[ ]	___ cm	

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [ ] Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
  ou [ ] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [ ] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [x] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ◯ possible ◯ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0298464627
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom :
Désignation du service : DT-DICT
Tél. : 0980804303

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : BERRAL Fatima
Signature : Signature certifiée Sogelink
Date : 13 / 01 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 4

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire

LEGENDE DES PLANS DE DETAIL

A — Réseau de télécommunication en classe A
En planimétrie seulement
sauf indication contraire sur le plan

B — Réseau de télécommunication en classe B

C — Réseau de télécommunication en classe C

IGN — Fond cartographique issus de l'IGN

Coordonnées géoréférencées d'au moins trois points de l'ouvrage faisant foi

Points de repère		
1	912108.97	6451058.35
2	912082.64	6450943.65
3	912051.0	6451022.48

Coordonnées de points remarquables de l'ouvrage dans le système de projection : EPSG :2154 – RGF93, Lambert 93

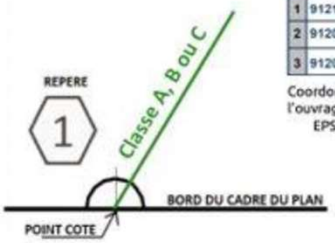

La présence d'un grillage avertisseur enterré au-dessus de nos ouvrages n'est pas systématique.

Contact

Pour toute demande de dévoiement : il est impératif de nous contacter le plus tôt possible, de préférence dès la réception de la réponse à la DT.
Par mail : sfr-sa@demat.sogelink.fr ou par téléphone au 09 80 80 43 03.

Demande d'information : déconnexion, marquage localisation ou toute autre demande, contacter Sogelink en indiquant l'adresse du chantier, le numéro de DT-DICT ou de dossier et vos coordonnées.
Par mail : sfr-sa@demat.sogelink.fr ou par téléphone au 09 80 80 43 03

En cas d'endommagement :
Contacter Sogelink en indiquant l'adresse du sinistre, le numéro de DT-DICT ou de dossier et vos coordonnées.
Par mail : sfr-sa@demat.sogelink.fr ou par téléphone au **02 98 46 46 27**

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

L'ensemble des recommandations techniques liées aux « ouvrages de télécommunications » se trouve au paragraphe 3.7.6 du fascicule 2 du guide d'applications de la réglementation anti-endommagement disponible sur :

http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

1) Cliquez sur « Construire sans détruire »

2) Cliquez sur « Guide d'application de la réglementation »

Notez que vous y trouverez les consignes de sécurité liées aux techniques et engins que vous utilisez, aussi bien à proximité des canalisations enterrées, que des lignes de télécommunication électroniques aériennes.

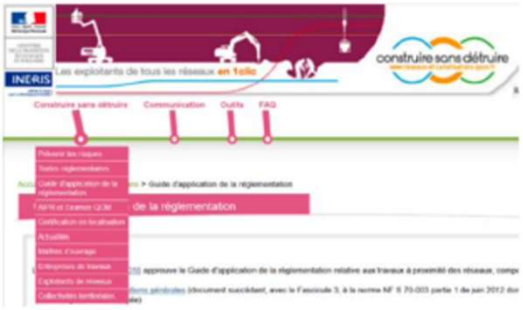

Ce guide est un catalogue de recommandations et de prescriptions techniques usuelles, générales et génériques.

Contrairement aux recommandations, les prescriptions présentent un caractère obligatoire.

Elles sont encadrées et écrites en rouge et en gras.

RAPPEL : Le marquage-piquetage est obligatoire

(Arrêté du 3 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2009)

Article 27.3.1 : Lorsque les travaux doivent être exécutés au droit ou au voisinage d'ouvrages souterrains, enterrés, subaquatiques ou aériens, tels que canalisations et câbles ou autres réseaux, dépendant du maître de l'ouvrage ou de tierces personnes, le représentant du pouvoir adjudicateur prend à sa charge les sondages préalables en trois dimensions des ouvrages souterrains *(voir aussi le chapitre 5.9 du fascicule 1 du Guide d'application de la règlementation).*

MAITRE D'OUVRAGE :

LDCOM

LOIRE-ATLANTIQUE FIBRE OPTIQUE S.A.
Siège Social : 1 Place Sainte Anne - 44000 NANTES
N.Tél : 02 40 89 12 00 - Fax : 02 40 89 12 01

LIAISON FIBRE OPTIQUE : Contournement Rocade de Bordeaux T02-Echangeur 9-Pont d'Aquitaine

MAITRE D'OEUVRE - EXPLOITATION :

LDcable
LOIRE-ATLANTIQUE FIBRE OPTIQUE S.A.
Siège Social : 1 Place Sainte Anne - 44000 NANTES
N.Tél : 02 40 89 12 00 - Fax : 02 40 89 12 01

MAITRE D'OEUVRE - ETUDE/TRAVAUX :

MPR Projet
ZA ST Yan Marcel Sembat
33127 Saint Magne
Tél. 05 56 63 97 30 07 30
Fax. 05 56 63 98 00 94 11

Secteur 02
Plan de Route

Ind	Date & Visa	Nature	Format
1	Création du plan	EXE	A4 Land.
Echelle :	Dessinateur :	Vérificateur :	Date :
1:500	BBC/H-TRO-DOC-EXT-05	LCAPELLI	01/12/17
Ref : LD CABLE :	BBC/H-TRO-DOC-EXT-05	1:500	REC

5/15

LEGENDE

ESTHETIQUE

	Chambre EL ROTA
	Coffret de jonction
	Coffret de jonction modèle sur site et de repérage(s)
	Plaque Rocade au système de distance
	Balise de Jonction Rocade
	Balise de Contrôle Rocade
	Chambre de Tirage
	Chambre de tirage
	Tranchée de tirage
	Remblaiement Pour tranchée sous les 25 chaussées
	Gitine de Tirage - Fin de tirage

ESTHETIQUE ACTIVITES

	Gare routière
	Aire Covoit
	Aire de pique-nique
	Gare routière - aire covoit - navette
	Pole de échange
	Aire de repos
	Aquarium aquarium poissons
	Passage Faune et aquarium ouvrage
	Aquarium aquarium ouvrage
	Télépeage
	Télé/télépeage
	Aire de repos
	Aire Covoit et aquarium poisons
	Aire Gare poisons
	Gitine d'aire

DEBORNAGEMENT

	Limite Gitine
	Limite départementale
	Limite communale
	Limite de section parcellaire(cad.PNC, SAR, ...)
	Cartographie_aires (Pass Bergen)
	Aciale de plantation
	Mont ou Pied
	Tours Aceles
	Tours Aceles
	Décrapage Enrs (carb, Acles, ...)
	Tranch et Chemin
	Chemin Rural
	Chemin Vicinale
	Gitine
	Résultats des parcelles cadastrale par utilisateur
	Limite de section cadastrale
	Limite de section cadastrale
	Acrie Gitesle mes le cadastre

MARQUAGE DES FONDATIONS

Les fourches sont indiquées par des flèches de couleur :
VB : Vanne bleue VJ : Vanne jaune
VR : Vanne rouge VL : Vanne blanche
VN : Vanne noirgre
VV : Vanne verte SO : Sonde oxo
VO : Vanne orange O : O.A abandon
VM : Vanne mauve

AUTOROUTES DES COUSSES

S. A. : Acrieux Gitesles

NOTES :
Système Lambert 93 - Projection Lambert 93 Sud
ALTIMETRIE : Dépendances en dégagées, pentes en talus.
Les Dimensions sont en mètres sauf indication contraire.

Origine des Bornes Jaune : Kilo-mètre
attention : Les seules cotations indiquant la présence des ACIL, ouvrages ou valeur objective à "Ecrêtir" concernent le 31 janvier 1996.

Le plan de gestion d'occupation du sous sol (réel et théorique) est de la seule responsabilité du demandeur.
Il n'engage en rien la responsabilité de l'ONDAE.

CES CONDITIONS (Cf.) Gitesles ont dégagéeS par Ligne Gitesles Linéaires (Cf.) Gitesles (Cf.) Gitesles Gitesles Gitesles Gitesles Gitesles

Coupe 2 pose traditionnelle sur emprise CUB

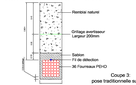

Coupe 3: pose traditionnelle sur BAU

Coupe 1 pose traditionnelle sur emprise DDE

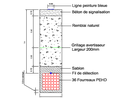

Pose en tranchée

Pose en sous-fûtage (2x32/26mm)

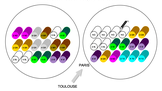

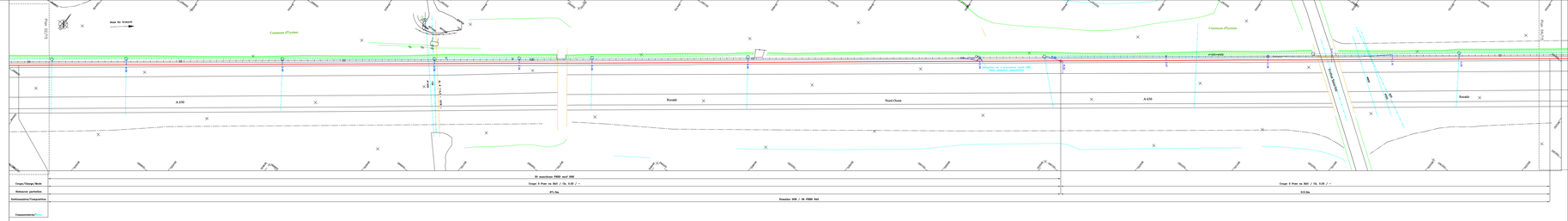
Sens du kilomètre
Commune d'Eysines
Commune d'Eysines
A 630
Rocade
Nord-Ouest
A 630
Rocade
Rocade
Pont Jean Bouquet
Pont Jean Bouquet
Pont Jean Bouquet

DELEGANT :

MAITRE D'OUVRAGE :

DELEGATAIRE
MAITRE D'OUVRAGE :

inolia

Réseau Haut Débit de la Communauté Urbaine de Bordeaux
Tronçon 01: Boucle BRC – C.U.B.

CONSTRUCTEUR :

VINCI NETWORKS

INGENIEUR D'EXECUTION:

FMProjet

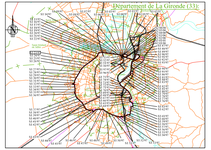

S01: Net Center (Pop 1) / Rocade Sud-Ouest A630 / Avenue de Labarde

Plan de Route

Indice	Modification	Date	Dsint par	Vérif par
3	Correction charte graphique	21/01/2013	TMPrugel	Le C.U.B
2	Mise à jour connexion nouveaux tronçons	06/06/2010	TMPrugel	Le C.U.B
1	Création du plan	14/06/2007	TMPrugel	Le C.U.B

Réf. Entreprise :	ZB1-3-T01-S01-RT-23	ECHELLE 1/500	STATUT REC	PLAN 23/97
Réf. INOLIA :	ZB1-3-T01-S01-RT-23			

LEGENDE

RESEAU DE TRAFIC

- Chambres (L3T et K2C)
- Jonction
- Limite de propriété (Limite de voirie, limite de site de régulation)
- Point d'accès au système de détection
- Réseau de fourreaux existant Inolia
- Réseau de fourreaux existant d'un autre tronçon Inolia
- Câblage obligatoire
- Câblage indicatif
- Boîte de raccordement
- Manchon(s) fourreau(x) ou nœud(s) de fibre directeur
- Début de fibrage / Fin de fibrage

RESEAUX AUTRES

- Eau potable
- Eau chaude
- Eau haute pression
- Eau usée - pluviale - saumâtre
- Eau de drainage
- Pipeline
- Gaz haute pression
- Energie basse et moyenne tension
- Energie haute tension
- Téléphone
- Télédiffusion
- Fibre Optique
- Gaz basse et moyenne pression
- Gaz haute pression
- Chemin de fer
- Réseau de fourreaux existant Neuf Cegetel

ENVIRONNEMENT

- Limites d'Iris
- Limites départementales
- Limites communales
- Limites de secteurs administratifs (ex:NNE,DDE...)
- Hydrographie, plans d'eau (barges)
- Ribbons de palplanches
- Mi-axe en Pleine
- Voies ferrées
- Axes routes
- Ouvrages d'eau (pont, écluse, ..)
- Voies et Terrasses
- Végétation
- Concrete bitmaste
- Bâtiments
- Clôtures
- Périmètre des intervalles cadastraux ou ex-référence différence section - référence parcelle
- Limite de section cadastrale
- Autres éléments issus du cadastre

NO-IQUAGE DES FOURREAUX

Les fourreaux sont marqués par des bandes de couleur

GR: Bandes gris	VI: bandes violettes
MR: Bandes marron	BL: bandes blanches
OR: Bandes oranges	
RO: Bandes roses	NO: fourreau noir
VE: bandes vertes	FL: ID de direction

AGENCEMENTS DES CHAMBRES

A, B : Division Diamètre

Fourreau(x) non-opéré

NOTES:
Coordonnées Lambert 1980 / Projection : Lambert III
CINEG V1, 2004 - Reproduction ou adaptation, partielle ou totale, interdite sans autorisation du propriétaire du logiciel
Positionnement de la manchon et des chambres, indicatifs des levés (omg) : 2.5 m
Origine des bonds de plots : Levé Topo Spatialque

1 / Implantation des fibres et de concentrateurs optics sp INOLIA
2 / si est supérieur ou égal au 1 du paramètre indiqué
Tronçon indicatif qui n'existent pas encore ou non-opérationnel
Tronçon indicatif qui n'existent pas encore ou non-opérationnel
non-engagé/ le mainnoeuvrée (PMA-E1).

Z2-04: Agencement de fourreaux n°4

Pose en tranchée

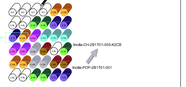

Coupe 23: pose traditionnelle sous BAU

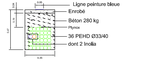
Ligne peinture bleue
Enrobé
Béton 280 kg
Plynter
36 PEHD Ø33/40
dont 2 Inolia
0.35
0.35
0.35

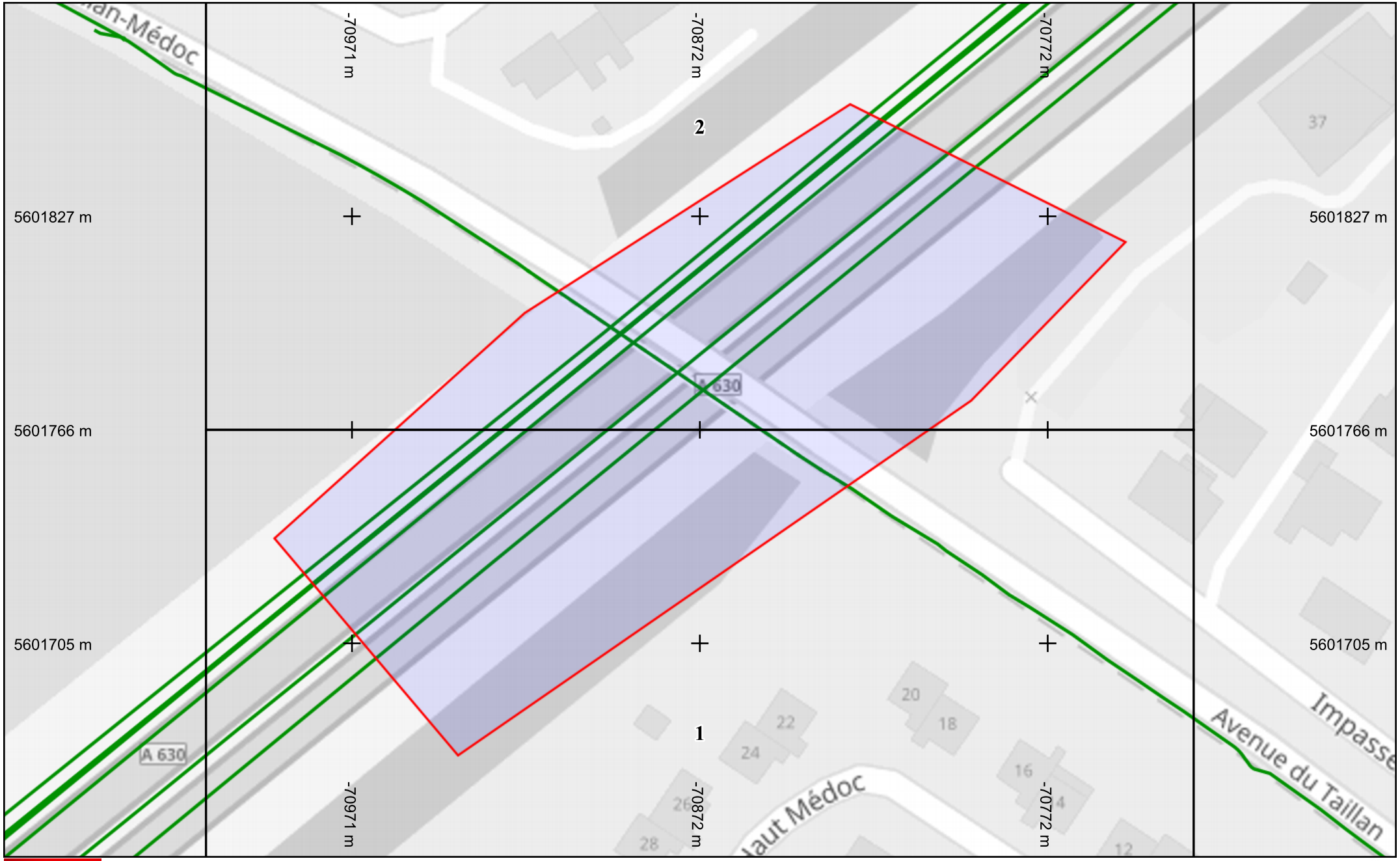

SFR

Légende

Réseau

Échelle : 1:1000 --- Plan généré le : 13/01/2026 - 14:46:01
Numéro de consultation : 2026011304511DC4
Adresse : Eysines, 33320 EYSINES
Plan d'ensemble - Format d'impression : A4 Paysage

0 5 10 15 20 25m

N

Classe de précision : C	Catégorie réseau : TL	Carroyage : WGS 84/Pseudo-Mercat 3857

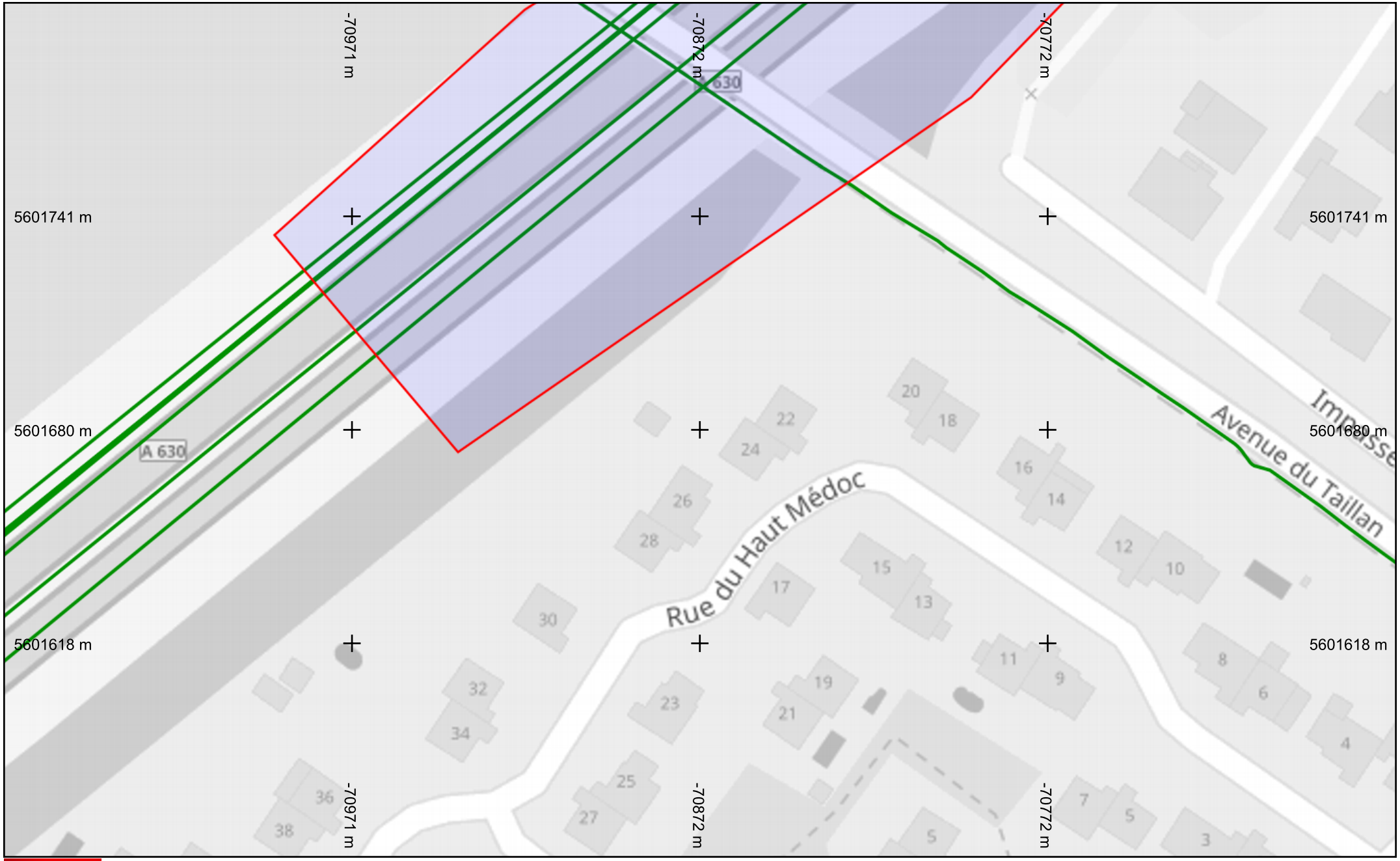

SFR

Légende

Réseau

Échelle : 1:1000 --- Plan généré le : 13/01/2026 - 14:46:01
Numéro de consultation : 2026011304511DC4
Adresse : Eysines, 33320 EYSINES
Format d'impression : A4 Paysage

0 5 10 15 20 25m

N

Classe de précision : C	Catégorie réseau : TL	Carroyage : WGS 84/Pseudo-Mercat 3857

Légende

Réseau

Échelle : 1:1000 --- Plan généré le : 13/01/2026 - 14:46:01
Numéro de consultation : 2026011304511DC4
Adresse : Eysines, 33320 EYSINES
Format d'impression : A4 Paysage

0 5 10 15 20 25m

N

Classe de précision : C	Catégorie réseau : TL	Carroyage : WGS 84/Pseudo-Mercat 3857

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Déclaration de projet de Travaux
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié – NOR : DEVP1116359A)

cerfa N°14434*03

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : SFR FIBRE SAS SFR FIBRE SAS

Destinataire :
Complément d'adresse : CHEZ SOGELINK
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2 0 2 6 0 1 1 3 0 4 5 1 1 D C 4
N° affaire du responsable du projet : Adapt assainissement
Date de la déclaration : 13 / 01 / 2026
☑ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :
N° affaire de l'exécutant des travaux :
Date de la déclaration : ___ / ___ / ___
Nature de la déclaration *(voir les codes au verso)* :

Responsable du projet *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination : Service Ingénierie routière
Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : Service Ingénierie routière
Complément / Service : Chez Sogelink
N° : Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code postal : 6 9 1 3 4 Commune : DARDILLY CEDEX
Personne à contacter : Nicolas DABADIE
Tél. : 0 7 6 0 1 4 7 3 9 4 Fax(1) :
Courriel(1) : dir-atlantique-inge-routiere-d@demat.sogelink.fr

Exécutants des travaux *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination :
Complément / Service :
N° : Voie :
Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :
Pays : N° SIRET :
Personne à contacter :
Tél. : Fax(1) :
Courriel(1) :

Emplacement du projet

Adresse(2) : Eysines
CP : 3 3 3 2 0 Commune principale : EYSINES
Nb de communes : 1 *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :
CP : Commune principale :
Nb de communes : ___ *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☑
Souhait de plans vectoriels : ☑ au format : DXF

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) : D E M F O H S O U T E R
Décrivez le projet : Rétablissement d'une continuité hydraulique
Emploi de techniques sans tranchées : ○ Oui ◉ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☑ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 04 / 2026 Durée du chantier : 1 5 0 jour(s)

Travaux et leur calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) :
Décrivez les travaux :
Techniques utilisées(3) :
☐ Autre, précisez la technique :
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : ___ cm
☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ○ Oui ○ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : ___ / ___ / ___
Durée du chantier : ___ jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ○ Oui ○ Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux *(voir au verso)* :
Date des investigations complémentaires : ___ / ___ / ___
☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Nicolas DABADIE
Signature : Signature certifiée Sogelink
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N° 14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : Service Ingénierie routière Service Ingénierie routière
Complément / Service : Chez Sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2026011304511DC4
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : Adapt assainissement
Personne à contacter (déclarant) : DABADIE Nicolas
Date de réception de la déclaration : 13 / 01 / 2026
Commune principale des travaux : EYSINES
Adresse des travaux prévus : Eysines

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : SFR FIBRE SAS SFR FIBRE SAS
Personne à contacter :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0980804303 Fax :

Éléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie *(voir liste des catégories au verso)* : TL ____ ____ . Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [x] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
		___ / ___ / ___	[ ]	___ cm	
		___ / ___ / ___	[ ]	___ cm	

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [ ] Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
  ou [ ] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [ ] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [x] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ◯ possible ◯ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0298464627
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom :
Désignation du service :
Tél. : 0980804303

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : BERRAL Fatima
Signature : Signature certifiée Sogelink
Date : 13 / 01 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire

LEGENDE DES PLANS DE DETAIL

A — Réseau de télécommunication en classe A
En planimétrie seulement
sauf indication contraire sur le plan

B — Réseau de télécommunication en classe B

C — Réseau de télécommunication en classe C

IGN — Fond cartographique issus de l'IGN

Coordonnées géoréférencées d'au moins trois points de l'ouvrage faisant foi

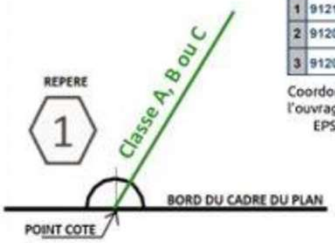

Points de repère		
1	912108.97	6451058.35
2	912082.64	6450943.65
3	912051.0	6451022.48

Coordonnées de points remarquables de l'ouvrage dans le système de projection : EPSG :2154 – RGF93, Lambert 93

La présence d'un grillage avertisseur enterré au-dessus de nos ouvrages n'est pas systématique.

Contact

Pour toute demande de dévoiement : il est impératif de nous contacter le plus tôt possible, de préférence dès la réception de la réponse à la DT.
Par mail : sfr-fibre@demat.sogelink.fr ou par téléphone au 09 80 80 43 03.

Demande d'information : déconnexion, marquage localisation ou toute autre demande, contacter Sogelink en indiquant l'adresse du chantier, le numéro de DT-DICT ou de dossier et vos coordonnées.
Par mail : sfr-fibre@demat.sogelink.fr ou par téléphone au 09 80 80 43 03

En cas d'endommagement :
Contacter Sogelink en indiquant l'adresse du sinistre, le numéro de DT-DICT ou de dossier et vos coordonnées.
Par mail : sfr-fibre@demat.sogelink.fr ou par téléphone au **02 98 46 46 27**

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

L'ensemble des recommandations techniques liées aux « ouvrages de télécommunications » se trouve au paragraphe 3.7.6 du fascicule 2 du guide d'applications de la réglementation anti-endommagement disponible sur :

http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

1) Cliquez sur « Construire sans détruire »

2) Cliquez sur « Guide d'application de la réglementation »

Notez que vous y trouverez les consignes de sécurité liées aux techniques et engins que vous utilisez, aussi bien à proximité des canalisations enterrées, que des lignes de télécommunication électroniques aériennes.

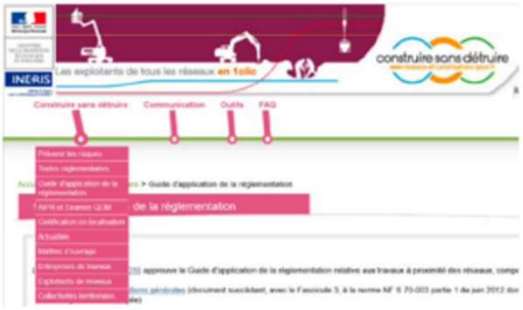

Ce guide est un catalogue de recommandations et de prescriptions techniques usuelles, générales et génériques.

Contrairement aux recommandations, les prescriptions présentent un caractère obligatoire.

Elles sont encadrées et écrites en rouge et en gras.

RAPPEL : Le marquage-piquetage est obligatoire

(Arrêté du 3 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2009)

Article 27.3.1 : Lorsque les travaux doivent être exécutés au droit ou au voisinage d'ouvrages souterrains, enterrés, subaquatiques ou aériens, tels que canalisations et câbles ou autres réseaux, dépendant du maître de l'ouvrage ou de tierces personnes, le représentant du pouvoir adjudicateur prend à sa charge les sondages préalables en trois dimensions des ouvrages souterrains *(voir aussi le chapitre 5.9 du fascicule 1 du Guide d'application de la règlementation).*

SFR

Légende

Réseau

Échelle : 1:1000 --- Plan généré le : 13/01/2026 - 14:45:58
Numéro de consultation : 2026011304511DC4
Adresse : Eysines, 33320 EYSINES
Plan d'ensemble - Format d'impression : A4 Paysage

0 5 10 15 20 25m

N

Classe de précision : C	Catégorie réseau : TL	Carroyage : WGS 84/Pseudo-Mercat 3857

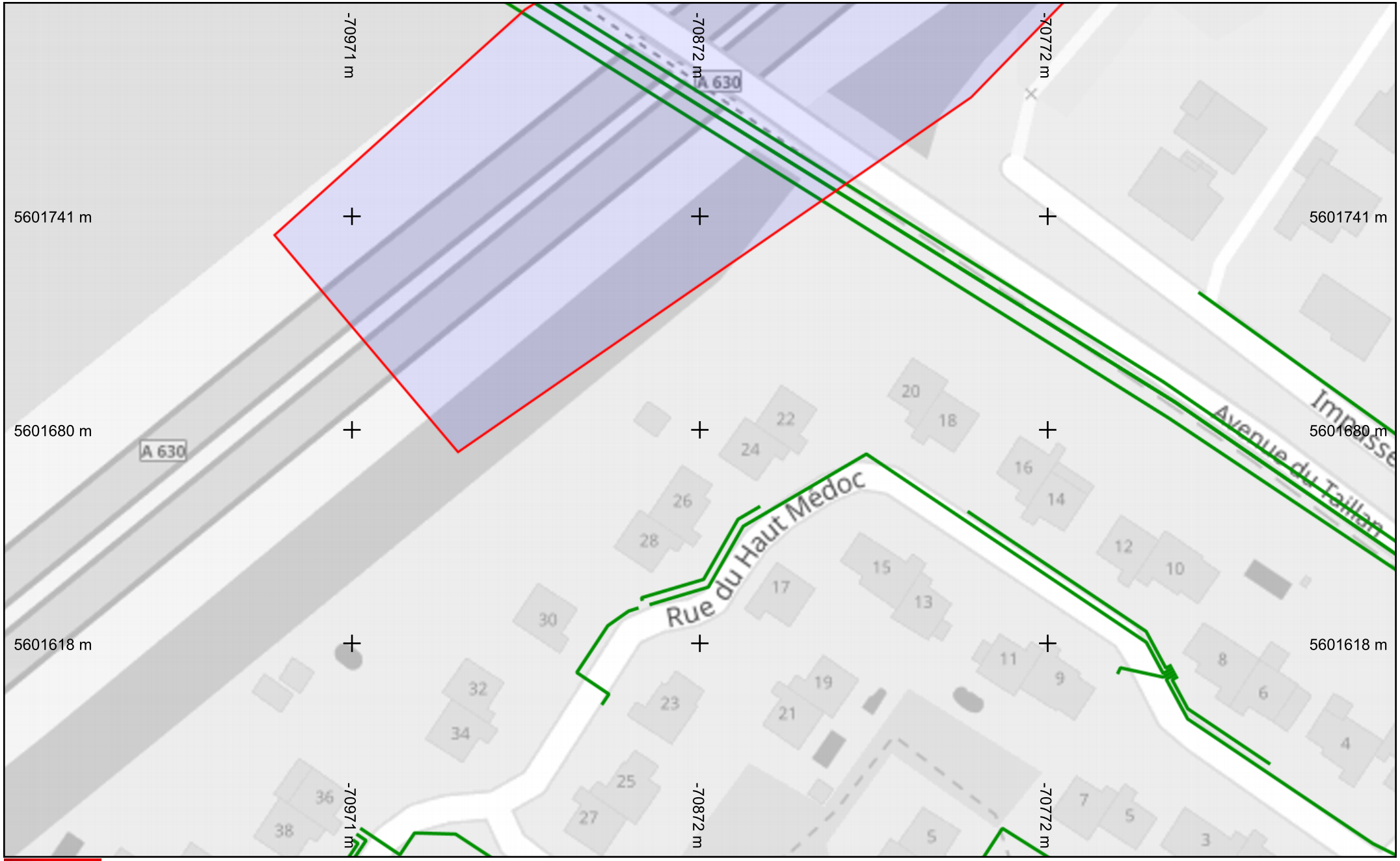

SFR

Légende

Réseau

Échelle : 1:1000 --- Plan généré le : 13/01/2026 - 14:45:58
Numéro de consultation : 2026011304511DC4
Adresse : Eysines, 33320 EYSINES
Format d'impression : A4 Paysage

0 5 10 15 20 25m

N

Classe de précision : C	Catégorie réseau : TL	Carroyage : WGS 84/Pseudo-Mercat 3857

SFR

Légende

Réseau

Échelle : 1:1000 --- Plan généré le : 13/01/2026 - 14:45:58
Numéro de consultation : 2026011304511DC4
Adresse : Eysines, 33320 EYSINES
Format d'impression : A4 Paysage

0 5 10 15 20 25m

N

Classe de précision : C	Catégorie réseau : TL	Carroyage : WGS 84/Pseudo-Mercat 3857

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Déclaration de projet de Travaux
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié – NOR : DEVP1116359A)

cerfa N°14434*03

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : SFR FIBRE SAS Orange SFR FIBRE SAS Orange

Destinataire :
Complément d'adresse : CHEZ SOGELINK
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6 9 1 3 4 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2 0 2 6 0 1 1 3 0 4 5 1 1 D C 4
N° affaire du responsable du projet : Adapt assainissement
Date de la déclaration : 13 / 01 / 2026
☑ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :
N° affaire de l'exécutant des travaux :
Date de la déclaration : ___ / ___ / ___
Nature de la déclaration *(voir les codes au verso)* :

Responsable du projet *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination : Service Ingénierie routière
Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : Service Ingénierie routière
Complément / Service : Chez Sogelink
N° : Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code postal : 6 9 1 3 4 Commune : DARDILLY CEDEX
Personne à contacter : Nicolas DABADIE
Tél. : 0 7 6 0 1 4 7 3 9 4 Fax(1) :
Courriel(1) : dir-atlantique-inge-routiere-d@demat.sogelink.fr

Exécutants des travaux *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination :
Complément / Service :
N° : Voie :
Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :
Pays : N° SIRET :
Personne à contacter :
Tél. : Fax(1) :
Courriel(1) :

Emplacement du projet

Adresse(2) : Eysines
CP : 3 3 3 2 0 Commune principale : EYSINES
Nb de communes : 1 *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :
CP : Commune principale :
Nb de communes : ___ *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☑
Souhait de plans vectoriels : ☑ au format : DXF

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) : D E M F O H S O U T E R
Décrivez le projet : Rétablissement d'une continuité hydraulique
Emploi de techniques sans tranchées : ○ Oui ◉ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☑ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 04 / 2026 Durée du chantier : 1 5 0 jour(s)

Travaux et leur calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) :
Décrivez les travaux :
Techniques utilisées(3) :
☐ Autre, précisez la technique :
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : ___ cm
☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ○ Oui ○ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : ___ / ___ / ___
Durée du chantier : ___ jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ○ Oui ○ Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux *(voir au verso)* :
Date des investigations complémentaires : ___ / ___ / ___
☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Nicolas DABADIE
Signature : Signature certifiée Sogelink
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N° 14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : Service Ingénierie routière Service Ingénierie routière
Complément / Service : Chez Sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 20260113045 11DC4
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : Adapt assainissement
Personne à contacter (déclarant) : DABADIE Nicolas
Date de réception de la déclaration : 13 / 01 / 2026
Commune principale des travaux : EYSINES
Adresse des travaux prévus : Eysines

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : SFR FIBRE SAS Orange SFR FIBRE SAS Orange
Personne à contacter :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0980804303 Fax :

Éléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie *(voir liste des catégories au verso)* : TL ____ ____ . Autres informations :
Le plan du réseau vous sera transmis par ORANGE (selon l'article n° R554-22)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. :
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [ ] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.	Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
			___ / ___ / ___	[ ]	___ cm	
			___ / ___ / ___	[ ]	___ cm	

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [ ] Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
ou [ ] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [ ] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [ ] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Voir document ci-joint.
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ◯ possible ◯ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0298464627
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : DT-DICT
Désignation du service :
Tél. :

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : BERRAL Fatima
Signature : Signature certifiée Sogelink
Date : 13 / 01 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire

Contact

Concernant votre déclaration, nous vous informons que nos ouvrages se situent dans les infrastructures de l'exploitant ORANGE, anciennement France Télécom.

Pour la localisation de l'un de nos ouvrages, référez-vous au récépissé de l'exploitant ORANGE

EN CAS D'ENDOMMAGEMENT :

Réseau d'Orange : le numéro d'urgence est indiqué dans leur récépissé
Réseau SFR Fibre SAS/Numéricâble FT : par téléphone au 0298464627
Ou par mail : *sfr-fibre-orange@demat.sogelink.fr*

DEMANDE D'INFORMATION :

Contacter Sogelink en indiquant l'objet de votre demande, le numéro de DT-DICT ou de dossier et vos coordonnées.
Par mail : *sfr-fibre-orange@demat.sogelink.fr* ou par téléphone au 09 80 80 43 03

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

L'ensemble des recommandations techniques liées aux « ouvrages de télécommunications » se trouve au paragraphe 3.7.6 du fascicule 2 du guide d'applications de la réglementation anti-endommagement disponible sur :

http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

1) Cliquez sur « Construire sans détruire »

2) Cliquez sur « Guide d'application de la réglementation »

Notez que vous y trouverez les consignes de sécurité liées aux techniques et engins que vous utilisez, aussi bien à proximité des canalisations enterrées, que des lignes de télécommunication électroniques aériennes.

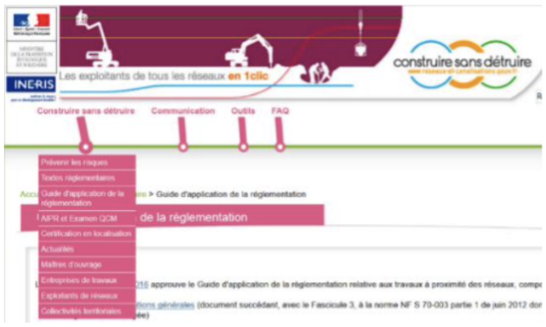

Ce guide est un catalogue de recommandations et de prescriptions techniques usuelles, générales et génériques.

Contrairement aux recommandations, les prescriptions présentent un caractère obligatoire.

Elles sont encadrées et écrites en rouge et en gras.

RAPPEL : Le marquage-piquetage est obligatoire

(Arrêté du 3 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2009)

Article 27.3.1 : Lorsque les travaux doivent être exécutés au droit ou au voisinage d'ouvrages souterrains, enterrés, subaquatiques ou aériens, tels que canalisations et câbles ou autres réseaux, dépendant du maître de l'ouvrage ou de tierces personnes, le représentant du pouvoir adjudicateur prend à sa charge les sondages préalables en trois dimensions des ouvrages souterrains *(voir aussi le chapitre 5.9 du fascicule 1 du Guide d'application de la règlementation).*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Déclaration de projet de Travaux
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié – NOR : DEVP1116359A)

cerfa N°14434*03

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : VERIZON France France 7

Destinataire : BORDEAUX TEAM
Complément d'adresse :
Numéro / Voie : 13 bis Avenue Descartes
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 3 3 3 7 0 ARTIGUES PRES BORDEAUX
Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2 0 2 6 0 1 1 3 0 4 5 1 1 D C 4
N° affaire du responsable du projet : Adapt assainissement
Date de la déclaration : 13 / 01 / 2026
☑ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :
N° affaire de l'exécutant des travaux :
Date de la déclaration : ___ / ___ / ___
Nature de la déclaration *(voir les codes au verso)* :

Responsable du projet *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination : Service Ingénierie routière
Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : Service Ingénierie routière
Complément / Service : Chez Sogelink
N° : Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code postal : 6 9 1 3 4 Commune : DARDILLY CEDEX
Personne à contacter : Nicolas DABADIE
Tél. : 0 7 6 0 1 4 7 3 9 4 Fax(1) :
Courriel(1) : dir-atlantique-inge-routiere-d@demat.sogelink.fr

Exécutants des travaux *(1) : Champs facultatifs*

Dénomination :
Complément / Service :
N° : Voie :
Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :
Pays : N° SIRET :
Personne à contacter :
Tél. : Fax(1) :
Courriel(1) :

Emplacement du projet

Adresse(2) : Eysines
CP : 3 3 3 2 0 Commune principale : EYSINES
Nb de communes : 1 *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :
CP : Commune principale :
Nb de communes : *(2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice*

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☑
Souhait de plans vectoriels : ☑ au format : DXF

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Projet et son calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) : D E M F O H S O U T E R
Décrivez le projet : Rétablissement d'une continuité hydraulique
Emploi de techniques sans tranchées : ○ Oui ● Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☑ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 04 / 2026 Durée du chantier : 1 5 0 jour(s)

Travaux et leur calendrier *(3) : voir les codes au verso*

Nature des travaux(3) :
Décrivez les travaux :
Techniques utilisées(3) :
☐ Autre, précisez la technique :
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : ___ cm
☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ○ Oui ○ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : ___ / ___ / ___
Durée du chantier : ___ jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ○ Oui ○ Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux *(voir au verso)* :
Date des investigations complémentaires : ___ / ___ / ___
☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Nicolas DABADIE
Signature : Signature certifiée Sogelink
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

cerfa N°14435*02

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [X] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : Service IngÃ©nierie routiÃ¨re
Complément / Service :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 202601130451 1DC4
Référence de l'exploitant : 201575960
N° d'affaire du déclarant : Adapt assainissement
Personne à contacter (déclarant) : Nicolas DABADIE
Date de réception de la déclaration : 13 / 01 / 2026
Commune principale des travaux : EYSINES
Adresse des travaux prévus : eysines

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : VERIZON BORDEAUX
Personne à contacter : Service DT/DICT Bordeaux
Numéro / Voie : 13 bis, Avenue Descartes
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
Tél. : 0170737997 Fax : 0557991121

Éléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [X] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [ ] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : TL TL TL *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Merci de contacter notre service technique: dict-bordeaux-fr@intl.verizon.com Tél. : 0170737997

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [ ] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle(1) :	Date d'édition(1) :	Sensible :	Prof. règl. mini(1) :	Matériau réseau(1) :
		___ / ___ / ___	[ ]	___ cm	
		___ / ___ / ___	[ ]	___ cm	

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [ ] Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___
  ou [ ] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)
- [ ] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [ ] (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche a prévoir.
- [ ] Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ◯ possible ◯ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant :

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom :
Désignation du service : SERVICE DICT VERIZON BORDEAUX
Tél. : 0170737997

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Verizon France
Signature :
Date : 21 / 01 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : ____

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

De: dict-bordeaux-fr@intl.verizon.com

A: dir-atlantique-inge-routiere-d@demat.sogelink.fr

CC: dict-bordeaux-fr@intl.verizon.com

Objet: Récépissé de DT/DICT : 2026011304511DC4

Mesdames, Messieurs,

Veuillez trouver ci-joint un récépissé DT/DICT.

Cordialement,

VERIZON SERVICE DICT Bordeaux
+33 (0)170737997

Service Ingénierie routière
Nicolas DABADIE
Chez Sogelink
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0760147394
Courriel : dir-atlantique-inge-routiere-d@demat.sogelink.fr

MAIRIE SERVICE POLICE ADMINISTRATIVE
DAJAG Voirie Eclairage Public
Louise BENOUR
Rue de l Hotel de Ville
33326 EYSINES

Le 13/01/2026

Objet : **Information préalable au projet de travaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons d'un projet de travaux sur la commune de EYSINES.

Veuillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description :	Rétablissement d'une continuité hydraulique
Emplacement :	Eysines 33320 EYSINES
Début du chantier :	01/04/2026

Conformément à la réglementation en vigueur, une DT sous la référence 2026011304511DC4 a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Nicolas DABADIE

Signature certifiée Sogelink